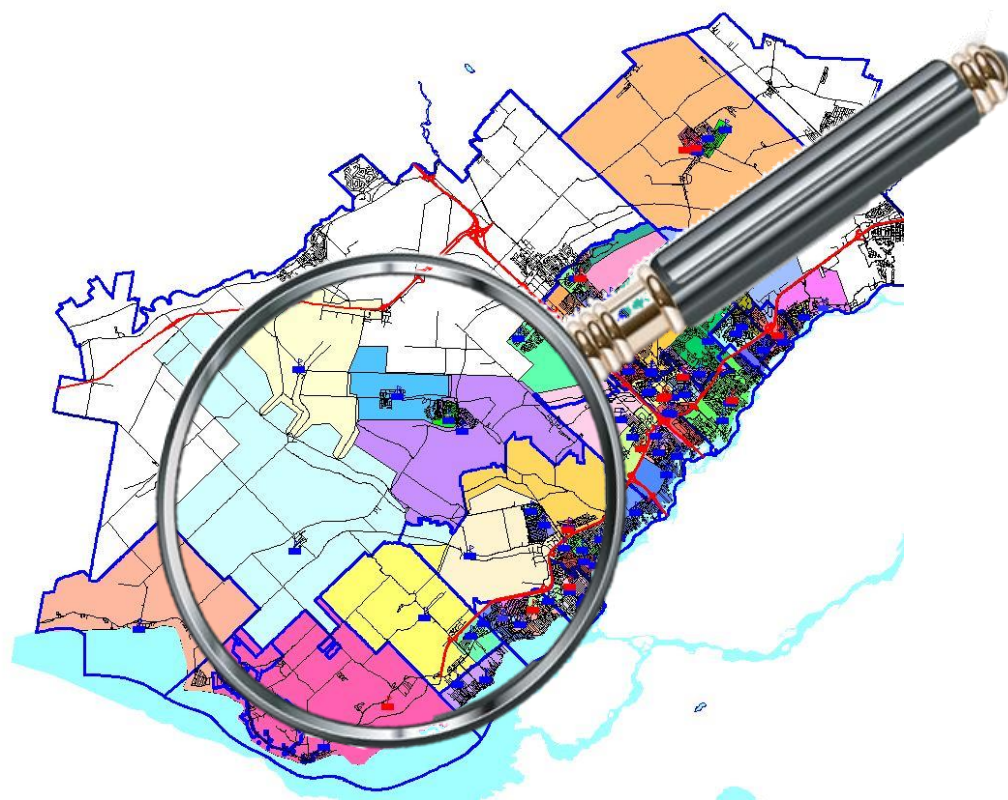


# CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2026

**LA CONSULTATION OFFICIELLE  
EN VERTU DE LA DÉCISION N° CA-221004-263**



## Table des matières

Notes aux lecteurs .....	4
Introduction .....	5
Portrait du CSSMI en formation générale des jeunes .....	6
Secteur A .....	9
Secteur A – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école .....	10
Zone de vulnérabilité et solutions identifiées .....	11
Faits saillants .....	12
Secteur B .....	13
Secteur B – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école .....	14
Zone de vulnérabilité et solutions identifiées .....	15
Faits saillants .....	16
Secteur C .....	17
Secteur C – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école .....	18
Faits saillants .....	20
Secteur D .....	21
Secteur D – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école .....	22
Zone de vulnérabilité et solutions identifiées .....	23
Faits saillants .....	24
Écoles offrant un projet régional .....	25
Écoles offrant un projet régional – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école .....	26
Faits saillants .....	26
École à mandat régional .....	28
École à mandat régional - Bilan des tendances de clientèle CSSMI .....	28
Secondaire .....	29
Secondaire .....	30
Secteur Ouest .....	31
Secteur Est .....	32
Secondaire – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école .....	33
Faits saillants .....	34
Rappel des balises encadrant la réflexion dans la gestion de la clientèle au secondaire .....	34
Rappel des changements sur les bassins d'alimentation des écoles secondaires adoptés au <i>Cadre d'organisation scolaire 2022-2025</i> .....	35
Scénarios – Modalités transitoires de la clientèle secondaire du secteur ouest en vue de l'ouverture de la Nouvelle école secondaire de Mirabel .....	35
Scénario MTSO1 .....	36
Résultat sur les espaces disponibles – Scénario MTSO1 .....	36
Scénario MTSO2 .....	37
Résultat sur les espaces disponibles – Scénario MTSO2 .....	37

Formation générale adulte et professionnelle .....	39
Formation générale adulte et professionnelle - Bilan des tendances CSSMI .....	39
ANNEXES	
<i>Loi sur l'instruction publique</i> .....	41
<i>Plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2023-2026</i> .....	46
<i>Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2024</i> .....	55
<i>Démarche de consultation</i> .....	66

## Notes aux lecteurs

La méthodologie utilisée pour effectuer les prévisions de clientèle scolaire est arrimée avec celle du ministère de l'Éducation (MEQ) et s'appuie sur deux principes : les taux de passage des élèves d'une année à l'autre et les entrées au préscolaire 5 ans qui sont essentiellement déterminées par le nombre d'enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire l'année précédente. Pour les niveaux de la 1<sup>re</sup> année du primaire à la 5<sup>e</sup> année du secondaire, les prévisions sont calculées selon un taux de passage (par école et par niveau) basé sur l'historique de la déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre des 4 dernières années. Afin de déterminer les taux de passage, nous considérons une moyenne pondérée, c'est-à-dire que nous attribuons une pondération décroissante pour les quatre années. Les transferts de clientèle majeurs au primaire sont aussi pris en considération afin de ne pas avoir un taux de passage biaisé pour ces écoles.

Considérant les modifications à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) amenées par le projet de loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (2020, c. 1) et concernant, entre autres, l'article 272, le travail effectué cette année s'écrit en continuité des prévisions de l'an dernier. Ainsi, ces prévisions ont été bonifiées par les constats de clientèles réelles dans notre réseau et ajustées selon les prévisions du ministère de l'Éducation du Québec. Les données conservent néanmoins les tendances d'accroissement ou de diminution de clientèle relatives prévues au Cadre d'organisation scolaire 2022-2025. Il est à noter qu'un travail est présentement en cours afin de revoir et bonifier nos prévisions de clientèle, en harmonie avec le travail à accomplir quant aux changements apportés à l'article 272. Ainsi, dès l'an prochain, les prévisions pourraient connaître des changements significatifs.

## Introduction

Le CSSMI dessert la population d'un territoire de près de 800 km<sup>2</sup> qui regroupe seize (16) municipalités réparties dans quatre (4) municipalités régionales de comté sur la couronne nord de Montréal. Selon les données statistiques les plus récentes, le CSSMI se place au 4<sup>e</sup> rang des centres de services scolaires les plus importants du Québec avec un effectif de près de 40 000 élèves en formation générale des jeunes en 2021-2022.

Les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), d'élaborer une planification d'organisation scolaire qui prend en considération les services éducatifs à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à leur disposition et la répartition des immeubles mis à leur disposition.

Le *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026* se veut un document représentant le portrait démographique actuel et résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des soixante-sept (67) écoles primaires, dont sept (7) écoles en projet, quatorze (14) écoles secondaires, dont deux écoles en projet, et une école à mandat régional. Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des étudiants en formation générale adulte, de même que sur les élèves en formation professionnelle.

La démarche de consultation relative au cadre d'organisation scolaire, mise en place à notre centre de service, scolaire débute en janvier de chaque année avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan triennal. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du MEQ publiées généralement en mars, une rencontre d'information générale ainsi que des rencontres de travail dans les milieux concernés sont planifiées. Les directions d'école, les représentants de conseils d'établissement et les membres du personnel des équipes-écoles du CSSMI sont invités à participer à cette démarche d'échanges préconsultation.

Dans le processus menant à l'adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*, des pistes de solution sont soumises en consultation auprès de tous les conseils d'établissement des écoles primaires, secondaires et des centres, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des syndicats et associations concernés, ainsi qu'auprès des villes et municipalités de notre territoire afin de répondre aux enjeux soulevés. Une audience publique se tient également afin de permettre à la population de faire connaître son avis.

Finalement, le conseil d'administration adoptera les meilleures pistes de solution à mettre en place pour répondre aux besoins des élèves actuels et des cohortes à venir<sup>1</sup>, s'il y a lieu.

---

<sup>1</sup> Au terme de la consultation, le conseil d'administration pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

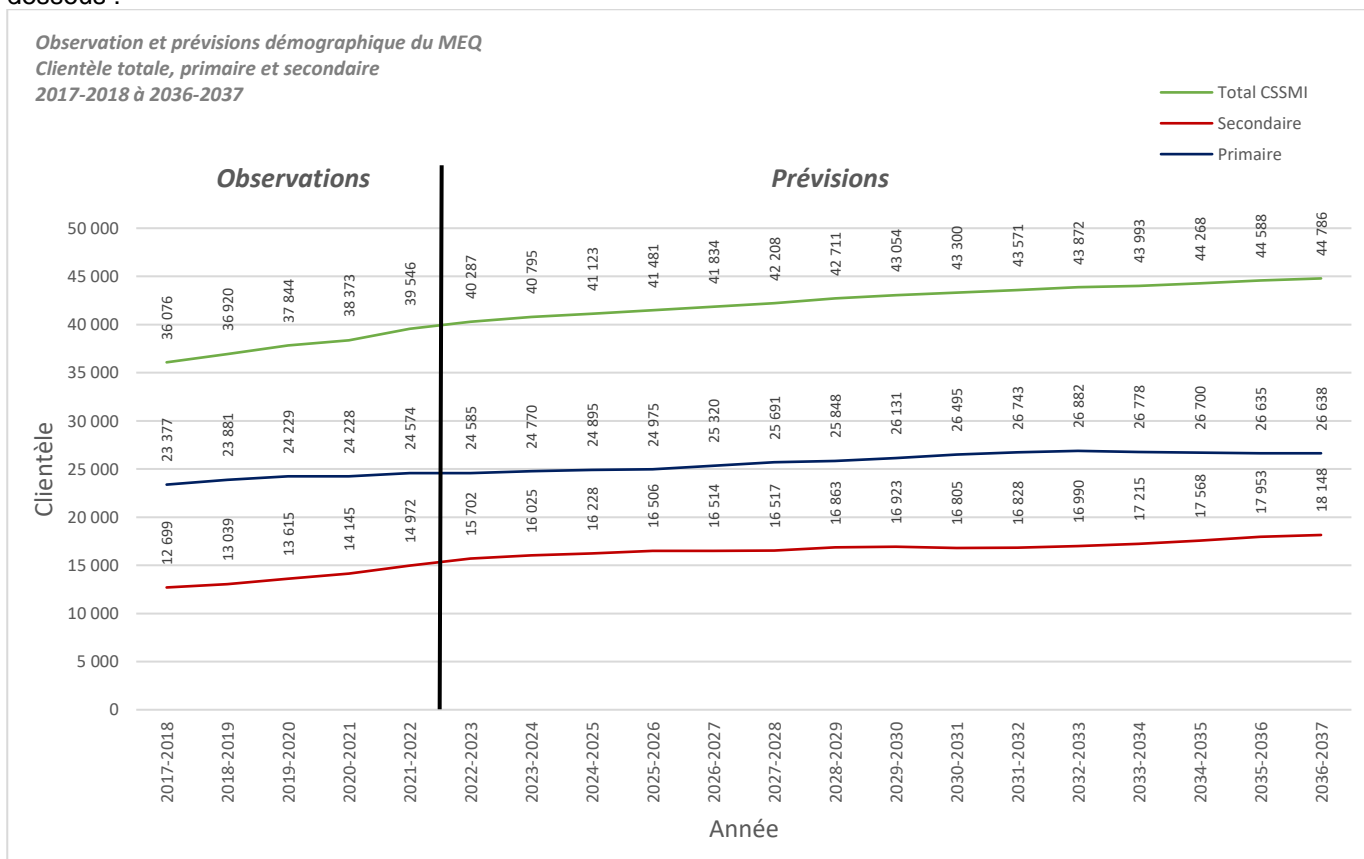
## Portrait du CSSMI en formation générale des jeunes

En 2022-2023, le CSSMI devrait accueillir approximativement 40 000 élèves en formation générale des jeunes. Il s'agit d'une augmentation de près de 700 élèves par rapport à l'effectif scolaire de l'année dernière. Les tendances de clientèle du MEQ démontrent une poursuite de la croissance de plus de 2,95 % entre les années scolaires 2022-2023 et 2025-2026.

Au cours de cette même période, la clientèle du préscolaire et du primaire devrait osciller autour de 24 500 et 25 000 élèves. En ce qui a trait au secondaire, la forte hausse se confirmera avec une croissance de plus de 5 % entre 2022-2023 et 2025-2026. Ainsi, le nombre d'élèves du secondaire devrait avoisiner les 16 500 individus en 2025-2026.

À ces prévisions de clientèle ministérielles devraient venir s'ajouter une clientèle supplémentaire issue de développements domiciliaires à travers les différentes villes et municipalités du territoire. Recueilli lors de la consultation 2021-2022 portant sur le projet de prévision des ajouts d'espaces, le nombre d'unités domiciliaires du territoire devrait s'accroître d'environ 17 800 unités d'ici les 5 prochaines années.

Les tendances démographiques de la clientèle en formation générale des jeunes regroupent les données du préscolaire et du primaire ainsi que les données du secondaire. Elles sont présentées sous forme graphique ci-dessous :



Toutefois, nos indicateurs de suivi de l'effectif scolaire nous indiquent que la croissance de clientèle tant au primaire qu'au secondaire sera supérieure à ce qui est annoncé par le MEQ.

Comme mentionné depuis le *Cadre d'organisation scolaire 2021-2024*, quelques éléments supplémentaires sont toujours à considérer. Tout d'abord, le MEQ a accordé au CSSMI, dans le cadre du plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030, la construction de six (6) nouvelles écoles primaires situées dans les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Mirabel (secteurs Saint-Augustin et Domaine-Vert Nord), Blainville et Terrebonne. De plus, il a accordé cinq (5) projets d'agrandissement au primaire pour les écoles des Blés-Dorés, Horizon-du-Lac, Terre-Soleil, du Trait-d'Union et Saint-Pierre. Il a aussi autorisé l'agrandissement de l'école secondaire du Harfang de 200 places-élèves et la transformation du pavillon Saint-François en école primaire de 21 locaux. Au PQI 2021-2022, s'est ajouté un dossier d'opportunité pour une école secondaire de 1000 places à Blainville, Lorraine ou Terrebonne. Puis, au PQI 2022-2032, le MEQ a autorisé un nouvel agrandissement, soit 4 locaux additionnels à l'école des Mésanges.

Également, des totaux de 30 locaux modulaires au primaire et 64 locaux modulaires au secondaires sont présents sur le territoire du CSSMI. Ainsi, en attendant les ajouts d'espaces (déjà en projet ou en attente d'autorisation du MEQ), ces ajouts de locaux temporaires permettent de faire face à la croissance de clientèle et dans certains cas, de réduire les transferts massifs d'élèves vers d'autres établissements.



# Primaire





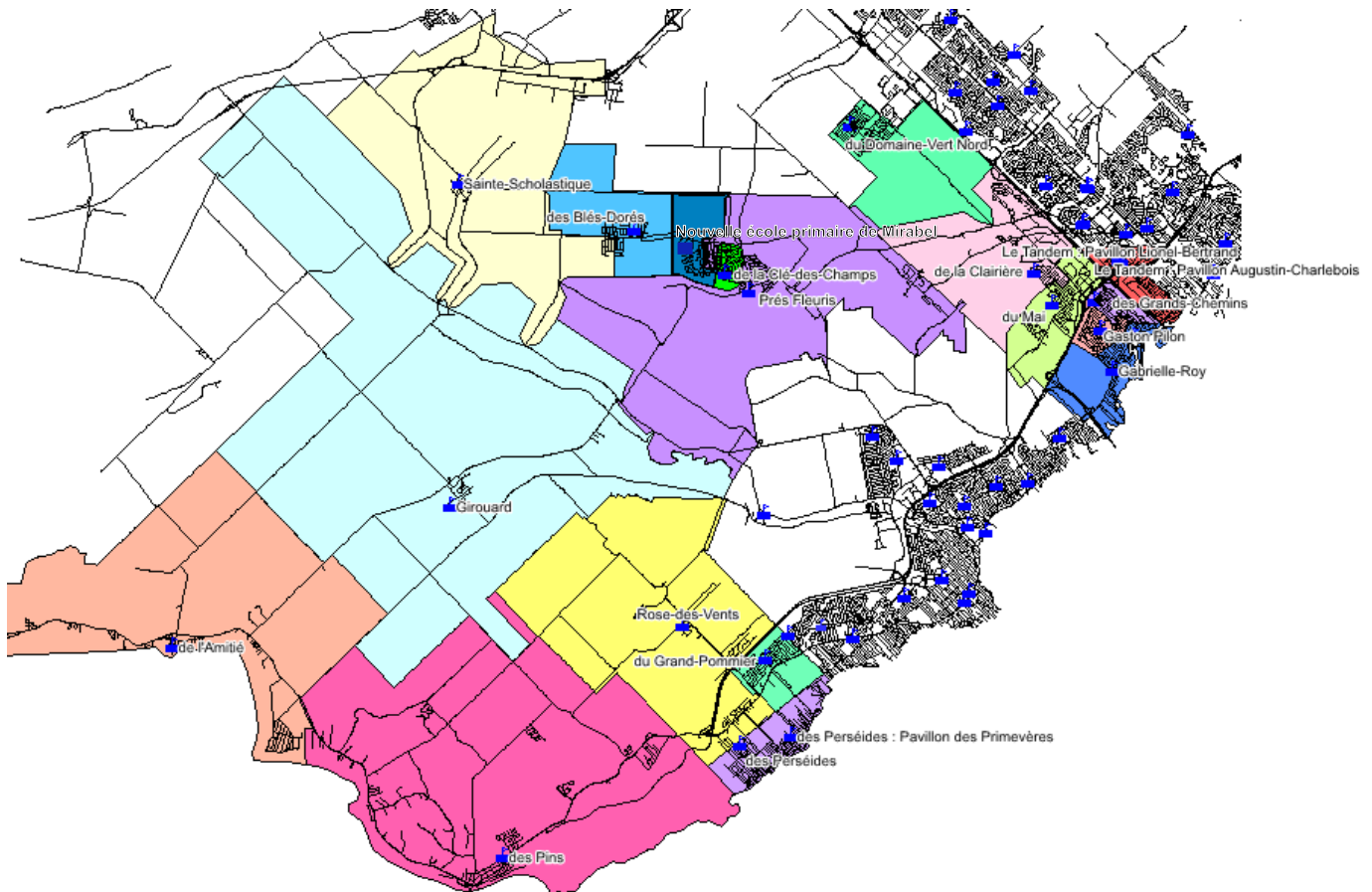
## Secteur A

Couvrant les municipalités de Saint-Placide, Oka, Mirabel, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, une partie de Sainte-Thérèse et Boisbriand, le secteur A regroupe dix-sept (17) écoles primaires :

- l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
- l'école des Pins à Oka;
- les écoles Girouard, Sainte-Scholastique, Prés fleuris, de la Clé-des-Champs, des Blés-Dorés et du Domaine-Vert-Nord à Mirabel;
- les écoles Rose-des-Vents et du Grand-Pommier à Saint-Joseph-du-Lac;
- l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
- l'école le Tandem à Sainte-Thérèse;
- les écoles des Grands-Chemins, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, du Mai et de la Clairière à Boisbriand.

Deux nouvelles écoles primaires sont également prévues au secteur A :

- Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin), ouverture anticipée 2023-2024;
- Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert-Nord 2), ouverture anticipée 2025-2026.



## Secteur A – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur A	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité fonctionnelle historique	Nombre de groupes dans l'école en 2021-2022	Prévision 2022-2023				Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (tous inclus)	Nombre de classes maternelle 4 ans	Transferts de groupes*	Nombre de classes spécialisées	2023-2024	2024-2025	2025-2026
de l'Amitié	6	8	8	9	0	0	0	9	9	9
des Pins	15	16	15	14	0	0	2	16	16	15
Girouard	10	12	12	12	1	0	2	12	12	12
Sainte-Scholastique	11	14	11	12	0	5	0	9	10	11
Prés fleuris	17	18	16	16	0	0	2	18	18	18
de la Clé-des-Champs	14	17	16	16	0	2	0	14	15	14
Rose-des-Vents	13	16	15	15	0	0	2	15	15	15
des Perséides	38	40	37	37	2	0	5	35	36	36
des Perséides										
Pavillon des Primevères										
du Grand-Pommier	21	22	22	22	0	5	2	18	17	17
des Blés-Dorés	25	26	26	27	0	-7	0	29	28	28
du Domaine-Vert-Nord	28	28	28	28	0	-5	0	35	36	36
<i>Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin)</i>	19	19	0	0	0	0	0	13	15	16
<i>Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert-Nord 2)</i>	25	25	0	0	0	0	0	0	0	0
des Grands-Chemins	13	17	17	17	0	0	5	17	16	17
Le Tandem	20	25	25	25	2	0	3	25	25	25
Pavillon Lionel-Bertrand										
Pavillon Augustin-Charlebois										
Gabrielle-Roy	17	21	20	19	0	0	5	20	20	20
Gaston-Pilon	21	25	25	24	0	0	8	24	24	24
du Mai	21	30	21	23	0	5	3	20	21	22
de la Clairière	16	19	15	16	0	0	2	19	20	21
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>398</b>	<b>329</b>	<b>332</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>348</b>	<b>353</b>	<b>356</b>

Ouvertures prévues des NE prim. de Mirabel (Saint-Augustin et DVN2).

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et la maternelle 4 ans.

Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'école du Mai comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'école de la Clairière comprend 2 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2022

En dépassement de capacité MEQ

En dépassement historique (maximisation locaux)

## Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solutions identifiées
<b>de l'Amitié</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Deux groupes partageront un même local en 2022-2023.</li> </ul>
<b>des Pins</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Demande d'agrandissement de 6 locaux en attente.</li> </ul>
<b>Girouard</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Sainte-Scholastique</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Prés Fleuris</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>de la Clé-des-Champs</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Rose-des-Vents</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>des Blés-Dorés</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Transfert temporaire de préscolaire 5 ans</li> </ul>
<b>Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (6 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Transfert temporaire du préscolaire 5 ans et de groupes de 1<sup>re</sup> année au besoin</li> </ul>
<b>des Grands-Chemins</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>le Tandem</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (5 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Gabrielle-Roy</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Gaston-Pilon</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>du Mai</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 6 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2019-2020</li> </ul>
<b>de la Clairière</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux</li> <li>○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 2 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2019-2020</li> </ul>

## Faits saillants

Selon la situation actuelle du secteur A, le nombre total de groupes prévus entre les années scolaires 2021-2022 et 2025-2026 croîtra de façon significative (de 329 à 356 groupes) et pourra même s'accroître davantage. En effet, plus de 2400 nouvelles unités domiciliaires y sont déjà anticipées. De plus, la construction éventuelle du projet Cité Mirabel (3000 unités domiciliaires) nécessiterait l'ajout d'espace supplémentaire.

La capacité d'accueil du secteur se situera à 350 groupes, en incluant la capacité d'accueil de 44 groupes des deux nouvelles écoles primaires de Mirabel (Saint-Augustin et Domaine-Vert-Nord 2), dont les ouvertures sont prévues pour les rentrées scolaires 2023-2024 et 2025-2026. En effet, la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) permettra de régler une partie du débordement de l'école des Blés-Dorés et aussi stabiliser la clientèle des écoles Prés fleuris et de la Clé-des-Champs. Toutefois, la capacité totale ministérielle inclut la présence de locaux modulaires temporaires. De plus, la clientèle prévisionnelle devrait venir à excéder légèrement cette capacité.

La révision des aires de desserte pour ce secteur pour l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin) a été réalisée l'an dernier.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des écoles qui méritent une attention particulière pour le secteur A.

### **ÉCOLE DES BLÉS-DORÉS**

En raison de la croissance soutenue dans le secteur ouest de Saint-Augustin à Mirabel, l'école des Blés-Dorés connaît un important dépassement de capacité d'accueil malgré l'agrandissement de 4 locaux qui a été réalisé à la rentrée scolaire 2020-2021. Des groupes du préscolaire 5 ans sont actuellement relocalisés vers l'école Sainte-Scholastique et de la Clé-des-Champs. La révision des aires de desserte adoptée en vue de l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) devrait atténuer le débordement de l'école des Blés-Dorés.

### **ÉCOLE DU DOMAINE-VERT-NORD**

Le développement résidentiel dans la zone nord du Domaine-Vert-Nord de la Ville de Mirabel amène une croissance importante de la clientèle à l'école du Domaine-Vert-Nord. En effet, des groupes de préscolaire 5 ans sont actuellement relocalisés vers l'école du Mai. La révision des aires de desserte reliée à l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord 2) permettra de répondre au débordement de l'école du Domaine-Vert-Nord et ainsi scolariser l'ensemble de la clientèle de ce secteur dans ces deux écoles.

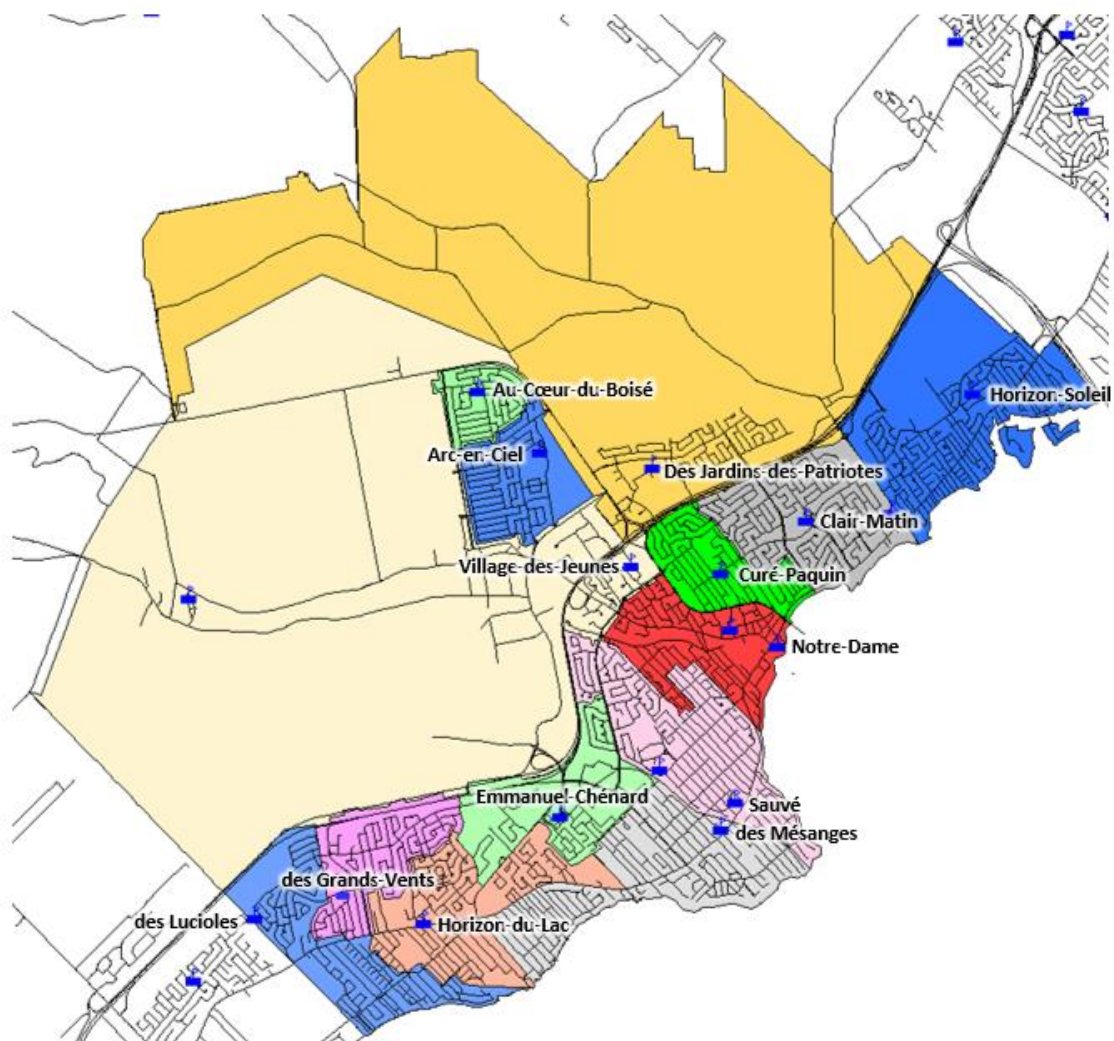
## Secteur B

Couvrant les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes et Saint-Eustache, le secteur B regroupe quatorze (14) écoles primaires :

- les écoles des Lucioles, des Grands-Vents et Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé à Deux-Montagnes;
- les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair-Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, Horizon-Soleil, Notre-Dame et Village-des-Jeunes à Saint-Eustache.

Une nouvelle école primaire est également prévue au secteur A :

- Nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ouverture anticipée 2026-2027.



## Secteur B – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur B	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité fonctionnelle historique	Nombre de groupes dans l'école en 2021-2022	Prévision 2022-2023				Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (tous inclus)	Nombre de classes maternelle 4 ans	Transferts de groupes <sup>+</sup>	Nombre de classes spécialisées	2023-2024	2024-2025	2025-2026
des Lucioles	17	18	19	18	0	-2	0	21	21	21
Horizon-du-Lac	21	26	26	26	0	2	0	24	23	22
des Grands-Vents	25	26	26	27	0	-5	0	32	31	30
Emmanuel-Chénard	20	24	23	23	0	0	0	23	24	23
Sauvé	22	25	25	25	0	0	0	26	26	23
Notre-Dame	18	18	18	18	1	0	2	18	16	14
Village-des-Jeunes	11	29	24	18	1	0	6	20	20	19
Pavillon Jacques-Labrie										
Arc-en-ciel	22	26	25	24	0	0	5	23	21	22
au Coeur-du-Boisé	15	17	17	17	0	0	0	17	17	17
Curé-Paquin	21	22	22	22	2	0	2	24	24	25
Clair Matin	25	28	26	26	0	0	3	26	28	28
Horizon-Soleil	22	24	24	23	0	0	3	24	26	25
des Mésanges	19	21	20	21	0	0	0	21	20	21
des Jardins-des-Patriotes	21	24	22	22	0	0	3	21	21	20
Nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	25	25	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>328</b>	<b>317</b>	<b>310</b>	<b>4</b>	<b>-5</b>	<b>24</b>	<b>320</b>	<b>318</b>	<b>310</b>

Nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accordé par le MEQ (2024).

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et la maternelle 4 ans.

Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'école Horizon-du-Lac comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

En dépassement de capacité MEQ

En dépassement historique (maximisation locaux)

Horizon-du-Lac : Agrandissement 4 locaux

Village-des-Jeunes et Notre-Dame : Démol., reconstr.

des Mésanges : Démol., reconstr. et agrand. de 4 locaux

## Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solutions identifiées
<b>des Lucioles</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Transfert temporaire du préscolaire 5 ans</li> </ul>
<b>Horizon-du-Lac</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (5 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux</li> <li>○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 4 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2019-2020</li> <li>○ Agrandissement de 4 locaux.</li> </ul>
<b>des Grands-Vents</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (6 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Transfert temporaire du préscolaire 5 ans</li> </ul>
<b>Emmanuel-Chénard</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Sauvé</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Transfert temporaire possible du préscolaire 5 ans</li> </ul>
<b>Village-des-Jeunes</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (9 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux et utilisation du pavillon Jacques-Labrie.</li> </ul>
<b>Arc-en-Ciel</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Demande d'agrandissement de 14 locaux en attente.</li> </ul>
<b>Au-Cœur-du-Boisé</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Curé-Paquin</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Relocalisation possible de classes spécialisées</li> </ul>
<b>Clair-Matin</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Horizon-Soleil</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Relocalisation possible de classes spécialisées</li> </ul>
<b>des Mésanges</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>



## Faits saillants

Selon les tendances de clientèle, le secteur B devrait demeurer stable. Bien que l'on y décèle une légère diminution de la clientèle primaire au niveau des prévisions, une autre source de données y prévoit la construction de plus de 4500 nouvelles unités domiciliaires qui pourrait plutôt présager une augmentation de clientèle à venir.

Cette tendance sera marquée par la poursuite du débordement de certaines écoles de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Cependant, le secteur ne dispose que d'une capacité d'accueil ministérielle de 279 locaux, soit une capacité inférieure à notre clientèle scolaire actuelle, ainsi que nos prévisions d'effectifs scolaires. Compte tenu du manque de locaux dans le secteur B, le MEQ a accordé au CSSMI la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. L'ouverture de cette école est prévue en 2026-2027. Ce secteur fait également l'objet d'une demande de nouvelle école primaire de 28 locaux supplémentaires pour résoudre cette situation.

Vous trouverez ci-dessous une description des zones du secteur B qui connaissent certaines particularités.

### **ÉCOLE DES LUCIOLES, DES GRAND-VENTS ET HORIZON-DU-LAC**

Selon les tendances de clientèle, les écoles des Lucioles, des Grands-Vents et Horizon-du-Lac vont poursuivre leur débordement de clientèle au cours des prochaines années. La maximisation de la capacité d'accueil de l'école des Lucioles est mise en place et le surplus d'élèves de l'école des Grands-Vents est actuellement acheminé vers le secteur A à l'école du Grand-Pommier. Ces groupes d'élèves du préscolaire 5 ans retourneront dans leur école de desserte l'année suivante. Le débordement de clientèle de l'école Horizon-du-Lac est quant à lui géré via l'ajout de 4 locaux modulaires qui permettent d'accueillir la clientèle du quartier.

Comme mentionné précédemment, le CSSMI a obtenu une réponse positive du Ministère quant à l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (PQI 2020-2030). Cet ajout d'espace permettra de réaménager les aires de desserte et ainsi pallier principalement le débordement des écoles des Lucioles, des Grands-Vents et Horizon-du-Lac.

### **ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD, SAUVÉ ET DES MÉSANGES**

Au cours des trois (3) années du *Cadre d'organisation scolaire 2023-2026*, la clientèle des écoles Emmanuel-Chénard, Sauvé et des Mésanges se stabilisera. Toutefois, la clientèle pour ces écoles demeurera bien au-delà des capacités d'accueil ministérielles. Une mesure antérieure, soit la maximisation de la capacité d'accueil de ces écoles, est déjà en application pour faire face à cet enjeu. Si nécessaire, d'autres actions seront planifiées. Par exemple, la relocalisation de certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers les écoles à potentiel d'accueil environnantes, puis un retour à l'école de desserte l'année suivante. Si une relocalisation des élèves s'avère nécessaire, les écoles à potentiel d'accueil seront ciblées en fonction des places disponibles.

### **ÉCOLE CURÉ-PAQUIN**

Entre les années 2022-2023 et 2025-2026, l'école Curé-Paquin entamera une croissance de clientèle. Actuellement, la maximisation de l'utilisation des locaux est déjà en application, puisque l'école excède sa capacité d'accueil. Si la situation se maintient, d'autres mesures auront à être mises en place, telles que le déplacement des classes à effectif réduit (par attrition) et la relocalisation de certains groupes du préscolaire 5 ans vers des écoles à potentiel d'accueil environnantes.

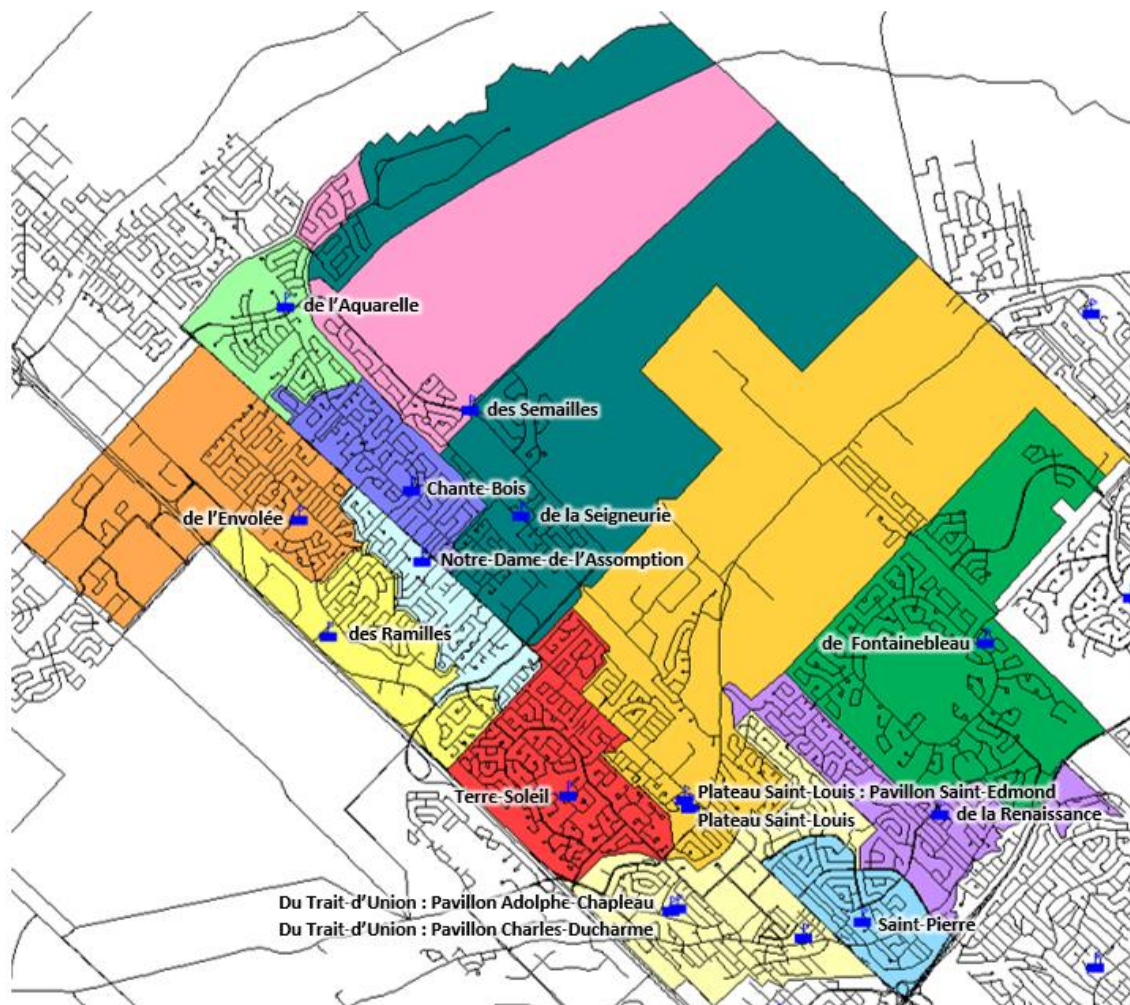
## Secteur C

Situé sur une partie du territoire des villes de Blainville, de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe treize (13) écoles primaires :

- les écoles Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Ramilles, des Semailles, Notre-Dame-de-l'Assomption et Plateau Saint-Louis à Blainville;
- les écoles Terre-Soleil, du Trait-d'Union et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.

Une nouvelle école primaire est également prévue au secteur C :

- Nouvelle école primaire de Chambéry, ouverture anticipée 2025-2026.



## Secteur C – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur C	Capacité d'accueil MEQ	Capacité fonctionnelle historique	Nombre de groupes dans l'école en 2021-2022	Prévision 2022-2023				Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes maternelle 4 ans	Transferts	Nombre de classes spécialisées	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Terre-Soleil	19	25	25	24	0	0	0	25	24	24
de Fontainebleau	20	25	25	25	0	-1	2	28	30	30
du Trait-d'Union										
Pavillon Charles-Ducharme	18	19	18	18	0	0	1	19	17	18
Pavillon Monseigneur Philippe-Labelle (remp. du pav. Adolphe-Chapleau)										
Saint-Pierre	22	24	23	25	2	0	4	25	26	27
de la Renaissance	20	22	21	19	0	1	3	21	23	23
Plateau Saint-Louis										
Plateau Saint-Louis	23	25	24	24	0	0	2	24	24	24
Pavillon Saint-Edmond										
des Ramilles	20	23	23	22	0	0	3	22	19	21
Notre-Dame-de-l'Assomption	18	21	19	19	1	0	4	19	17	17
de la Seigneurie	20	22	21	21	0	0	3	21	20	19
Chante-Bois	17	19	19	19	0	0	1	19	20	20
de l'Envolée	24	29	29	28	0	0	3	29	27	26
de l'Aquarelle	17	20	19	18	0	0	2	18	17	17
des Semailles	16	17	15	15	0	0	4	17	17	16
<b>Nouvelle école primaire de Chambéry</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>316</b>	<b>281</b>	<b>277</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>287</b>	<b>281</b>	<b>282</b>

Ouverture prévue de la NÉ prim. de Blainville.

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et la maternelle 4 ans.

Les transferts sont seulement intégrés pour l'année en cours.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'École Terre-Soleil comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2022

En dépassement de capacité MEQ

En dépassement historique (maximisation locaux)

Terre-Soleil : Démol., reconstr. et agrand. de 4 locaux

Pav. Adolphe Chapleau - Démol., reconstr. et agrand. de 6 locaux

Saint-Pierre : Démol., reconstr. et agrand. de 4 locaux

Établissements	Enjeux	Pistes de solution identifiées
<b>Terre-Soleil</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (6 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux</li> <li>○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 4 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2019-2020</li> <li>○ Agrandissement de 4 locaux prévu.</li> </ul>
<b>de Fontainebleau</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (10 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Transfert temporaire de préscolaire 5 ans.</li> <li>○ Relocalisation possible de classes spécialisées.</li> </ul>
<b>du Trait-d'Union</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Relocalisation des élèves du pavillon Adolphe-Chapleau vers le pavillon Monseigneur Philippe-Labelle pour la durée de la démolition/reconstruction.</li> <li>○ Agrandissement de 6 locaux prévu.</li> </ul>
<b>Saint-Pierre</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (5 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Relocalisation possible de classes spécialisées.</li> <li>○ Agrandissement de 4 locaux prévu.</li> </ul>
<b>de la Renaissance</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Relocalisation possible de classes spécialisées.</li> </ul>
<b>Plateau Saint-Louis</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Des Ramilles</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Notre-Dame-de-l'Assomption</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>de la Seigneurie</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Chante-Bois</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Demande d'agrandissement de 8 locaux en attente.</li> </ul>
<b>de l'Envolée</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (5 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>de l'Aquarelle</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>des Semailles</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>

## Faits saillants

Entre 2021-2022 et 2025-2026, le nombre de groupe du secteur C oscillera entre 277 et 287, alors que la capacité d'accueil ministérielle du secteur passera 254 à 279 groupes avec l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Blainville prévue à la rentrée scolaire 2025-2026. Cet ajout d'espace permettra de réaménager les aires de desserte et ainsi pallier les débordements de certaines écoles du secteur C. Cependant, avec plus de 3200 unités domiciliaires prévues à ce secteur, entre autres au secteur Chambéry, la clientèle pourra s'accroître davantage que les prévisions du MEQ. Ainsi, ce secteur fait également l'objet d'une demande de nouvelle école primaire de 28 locaux supplémentaires pour résoudre cette situation.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des écoles qui méritent une attention particulière pour le secteur C.

### **ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU ET DE LA RENAISSANCE**

Les tendances de clientèle des écoles de Fontainebleau et de la Renaissance démontrent que le déficit de locaux pourrait s'accroître avec une reprise de la croissance dans ces secteurs. En effet, des mesures seront nécessaires afin de remédier au débordement de clientèle. Étant donné que la maximisation de l'utilisation des locaux est déjà appliquée comme mesure corrective, la relocalisation des classes à effectif réduit ainsi que le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans pourraient être envisagés. De plus, l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Blainville (secteur Chambéry) permettra de redéfinir les aires de desserte et ainsi résoudre les débordements des écoles de Fontainebleau, Plateau Saint-Louis et de la Renaissance.

### **ÉCOLE DU TRAIT-D'UNION**

Les bâtiments de l'école du Trait-d'Union font présentement l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Ces travaux, qui ont débuté en septembre 2022, devraient perdurer jusqu'à la rentrée 2024. Durant cette période, la majeure partie de la clientèle demeurera à son école, puisque celle-ci est composée de deux pavillons et que des mesures ont été mises en place afin de maximiser l'utilisation des locaux. Pour l'excédent de clientèle, une relocalisation partielle des élèves au pavillon Monseigneur Philippe-Labelle est nécessaire, telle qu'adoptée au *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*. La relocalisation devrait s'échelonner sur une période de 2 ans, soit pour la totalité des travaux, lors des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024.



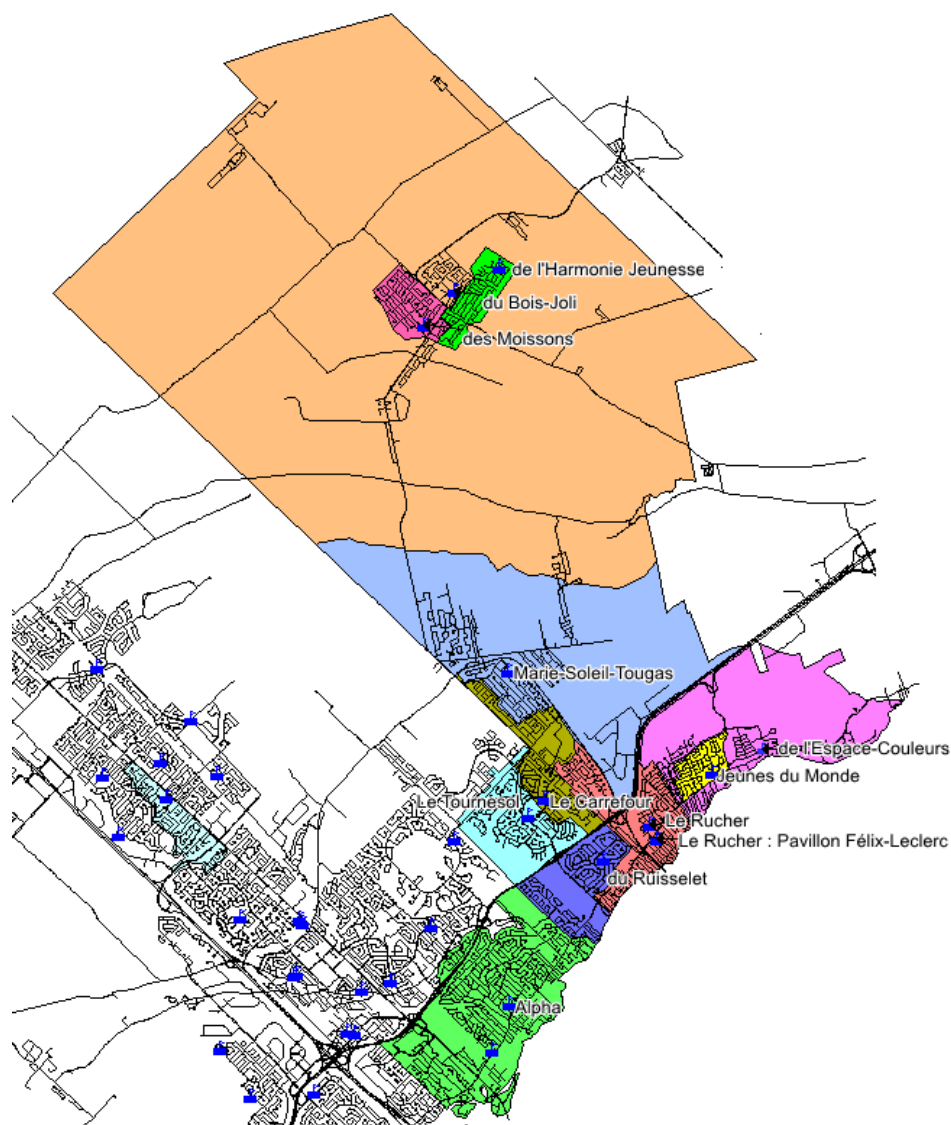
## Secteur D

Situé dans les municipalités de Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines le secteur D regroupe onze (11) écoles primaires :

- l'école Le Rucher, incluant le pavillon Félix-Leclerc, à Bois-des-Filion;
- les écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol à Lorraine;
- l'école Alpha à Rosemère;
- les écoles de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons et Du Bois-Joli à Sainte-Anne-des-Plaines;
- les écoles de l'Espace-Couleurs, Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.

Trois nouvelles écoles primaires sont également prévues au secteur D :

- Nouvelle école primaire de Terrebonne au nord de la 640, ouverture anticipée 2026-2027;
- Nouvelle école primaire de Terrebonne au sud de la 640, ouverture anticipée 2026-2027;
- Conversion en école primaire du pavillon du Harfang de Sainte-Anne-des-Plaines, anticipée 2027-2028.



## Secteur D – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur D	Capacité d'accueil MEQ	Capacité fonctionnelle historique	Nombre de groupes dans l'école en 2021-2022	Prévision 2022-2023				Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (tous inclus)	Nombre de classes maternelle 4 ans	Transferts de groupes*	Nombre de classes spécialisées	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Alpha	40	39	38	39	0	0	4	38	38	39
Le Tournesol	16	20	20	20	0	0	1	19	20	16
Le Carrefour	13	20	20	20	0	-2	0	24	22	22
Le Rucher	32	36	36	35	1	0	3	38	38	38
Le Rucher et annexe										
Pavillon Félix-Leclerc										
Jeunes du monde	16	18	18	17	0	0	3	17	17	17
Marie-Soleil-Tougas	28	30	30	30	0	2	0	26	27	29
du Ruisseau	15	17	17	16	0	0	2	17	17	16
des Moissons	14	16	15	16	0	0	0	15	15	16
du Bois-Joli	20	28	25	25	2	0	0	24	25	25
de l'Harmonie-Jeunesse	13	16	16	15	0	0	0	16	16	16
de l'Espace-Couleurs	21	30	24	26	0	0	3	27	29	30
<i>du Harfang (pavillon St-François)</i>	21	21	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Nouvelle école primaire de Terrebonne au Nord de la 640</i>	21	21	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Nouvelle école primaire de Terrebonne au Sud de la 640</i>	24	24	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>228</b>	<b>270</b>	<b>259</b>	<b>259</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>261</b>	<b>264</b>	<b>264</b>

du Harfang (pavillon St-François) (2027)

Nouvelle école primaire de Terrebonne au Nord de la 640 accordé par le MEQ (2026)

Nouvelle école primaire de Terrebonne au Sud de la 640 accordé par le MEQ (2026)

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et la maternelle 4 ans.

Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'École Du Bois-Joli comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École de l'Espace-Couleurs comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2022

En dépassement de capacité MEQ

En dépassement historique (maximisation locaux)



## Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solution identifiées
<b>Le Tournesol</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (4 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>Le Carrefour</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (11 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ <i>Transfert temporaire</i> de préscolaire 5 ans</li> </ul>
<b>Le Rucher</b>	<b>Débordement</b> de la clientèle (6 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Relocalisation possible de classes spécialisées</li> <li>○ Relocalisation possible de la maternelle 4 ans</li> </ul>
<b>Jeunes-du-Monde</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (1 groupe au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> <li>○ Demande d'agrandissement de 8 locaux en attente.</li> </ul>
<b>Marie-Soleil Tougas</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>du Ruisselet</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>des Moissons</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (2 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>du Bois-Joli</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (5 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux</li> <li>○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 6 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2021-2022</li> </ul>
<b>de l'Harmonie-Jeunesse</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (3 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux.</li> </ul>
<b>de l'Espace-Couleurs</b>	<b>Suivi</b> de la clientèle (9 groupes au-dessus de sa capacité d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maximisation des locaux</li> <li>○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 8 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2021-2022</li> </ul>

## Faits saillants

Selon les tendances de la clientèle, le nombre de groupes du secteur D devrait connaître une légère augmentation, passant de 259 à 264 groupes, entre 2021-2022 et 2025-2026, alors que la capacité d'accueil est présentement établie à 228 groupes. Plusieurs débordements localisés de clientèle demeurent à surveiller, tels que les écoles Le Carrefour à Lorraine, Le Rucher à Bois-des-Filion, de l'Espace-Couleurs à Terrebonne et les écoles primaires de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines (des Moissons, Du Bois-Joli et de l'Harmonie-Jeunesse). La maximisation de l'utilisation des locaux fait partie actuellement des principales mesures mises en place pour accueillir les surplus d'élèves.

Afin de résoudre la problématique du manque de locaux dans le secteur D, le MEQ a autorisé au CSSMI deux (2) constructions d'écoles dans la ville de Terrebonne, ajoutant 45 locaux prévus pour la rentrée 2026-2027. Ces ajouts d'espaces permettront de réaménager les aires de desserte et ainsi remédier aux débordements de certaines écoles du secteur D. Toutefois, ces ajouts risquent de ne pas être suffisants à moyen terme avec près de 6000 unités résidentielles supplémentaires prévues au quartier Urbanova. Une demande d'ajout d'espace d'une nouvelle école primaire suivra selon l'évolution de ce développement.

En ce qui concerne le manque de locaux dans le secteur de Sainte-Anne-des-Plaines, le MEQ a autorisé au CSSMI la transformation du pavillon Saint-François, appartenant à l'école secondaire du Harfang, en école primaire de 21 locaux, prévue pour la rentrée 2027-2028. Pour ce faire, une demande d'agrandissement de l'école secondaire du Harfang a été autorisée par le MEQ dans le cadre du PQI 2020-2030.

En plus des développements prévus au quartier Urbanova, plus de 1200 unités domiciliaires supplémentaires sont prévues sur le reste du secteur. Ainsi, pour répondre à l'augmentation de clientèle possible, une nouvelle école primaire additionnelle est en demande dans ce secteur.

Vous trouverez ci-dessous plus de renseignements sur les écoles du secteur D qui connaissent certaines particularités.

### **ÉCOLE LE CARREFOUR**

L'école Le Carrefour, qui accueille des élèves de Lorraine et de Terrebonne, excède depuis plusieurs années sa capacité d'accueil. Les tendances de clientèle démontrent que l'écart pourrait s'accroître avec une reprise de la croissance dans ce secteur. Comme la capacité d'accueil de l'école est déjà maximisée en termes d'utilisation de locaux, certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans sont actuellement relocalisés vers l'école Marie-Soleil Tougas.

### **ÉCOLE DES MOISSONS, DU BOIS-JOLI ET DE L'HARMONIE-JEUNESSE**

Depuis quelques années, nous constatons un surplus de clientèle dans certaines écoles de Sainte-Anne-des-Plaines. D'ailleurs, outre la maximisation de l'utilisation des locaux, l'installation de six (6) locaux modulaires à l'école du Bois-Joli, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, a permis d'accueillir la clientèle du secteur, en attendant que le pavillon Saint-François soit utilisé comme école primaire.

### **ÉCOLE LE RUCHER**

L'école Le Rucher connaît présentement une croissance de clientèle qui se poursuivra dans les trois années du présent cadre. Actuellement, la maximisation de l'utilisation des locaux est déjà en application, puisque l'école excède sa capacité d'accueil. De plus, la relocalisation de classe à effectif réduit (par attrition) est déjà amorcée. Certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans pourraient venir à être relocalisés.

### **ÉCOLE DE L'ESPACE-COULEURS**

Le développement immobilier du secteur Urbanova, à Terrebonne, génère une hausse graduelle de la clientèle entraînant un dépassement de la capacité d'accueil de l'école de l'Espace-Couleurs. La maximisation de l'utilisation des locaux est déjà appliquée comme mesure corrective. L'installation de huit (8) locaux modulaires depuis la rentrée scolaire 2021-2022 a permis d'éviter le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans en attendant l'ouverture d'une deuxième école dans ce secteur qui a été autorisée par le MEQ dans le cadre du PQI 2020-2030.

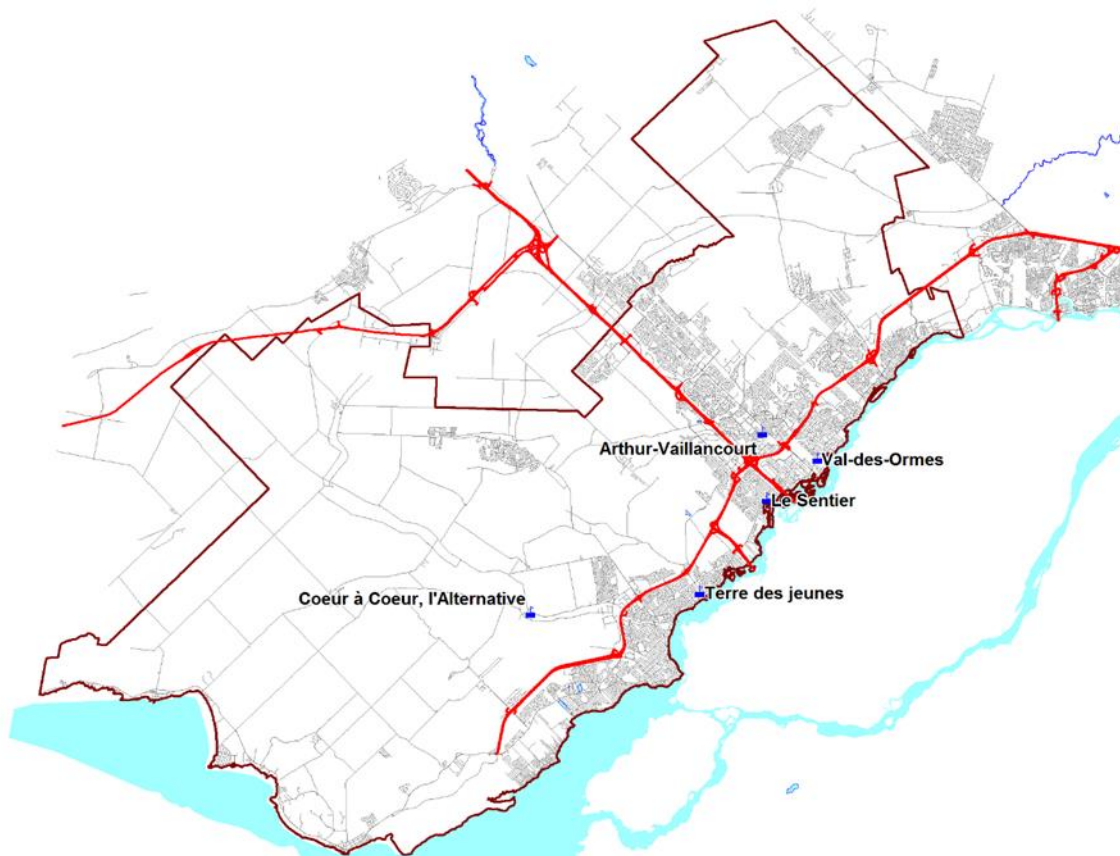
## Écoles offrant un projet régional

Cinq (5) écoles primaires du centre de services scolaire sont dédiées à l'accueil de projets pédagogiques particuliers:

- l'école Le Sentier à Boisbriand;
- l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
- les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
- l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.

Deux (2) écoles primaires du centre de services scolaire accueillent des projets régionaux au sein de leur offre de service :

- l'école des Ramilles à Blainville;
- l'école Alpha à Rosemère.



## Écoles offrant un projet régional – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles à projet pédagogique particulier	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité fonctionnel CSSMI	Nombre de groupes dans l'école en 2021-2022	Prévision 2022-2023				Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes maternelle 4 ans	Transferts	Nombre de classes spécialisées	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Le Sentier	18	14	14	14	0	0	4	14	14	14
Arthur-Vaillancourt	11	10	10	10	0	0	0	10	10	10
Cœur à cœur, l'Alternative	23	18	18	18	0	0	4	18	18	18
Terre des jeunes	19	18	18	18	0	0	4	18	18	18
Val-des-Ormes	17	17	17	17	0	0	3	17	17	17
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et la maternelle 4 ans.

### Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2022

En dépassement de capacité MEQ

En dépassement historique (maximisation locaux)

Terre-des-Jeunes : Démol. et reconstr.

## Faits saillants

Le CSSMI offre différents projets reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) aux élèves de l'ensemble du territoire, soit :

Programme	École
Alternatif	Le Sentier (secteur est) <sup>2</sup> Cœur à cœur, l'Alternative (secteur ouest)
Musical	Arthur-Vaillancourt <sup>3</sup>
Primaire du Baccalauréat International (BI)	Val-des-Ormes (secteur est) Terre des jeunes (secteur ouest)

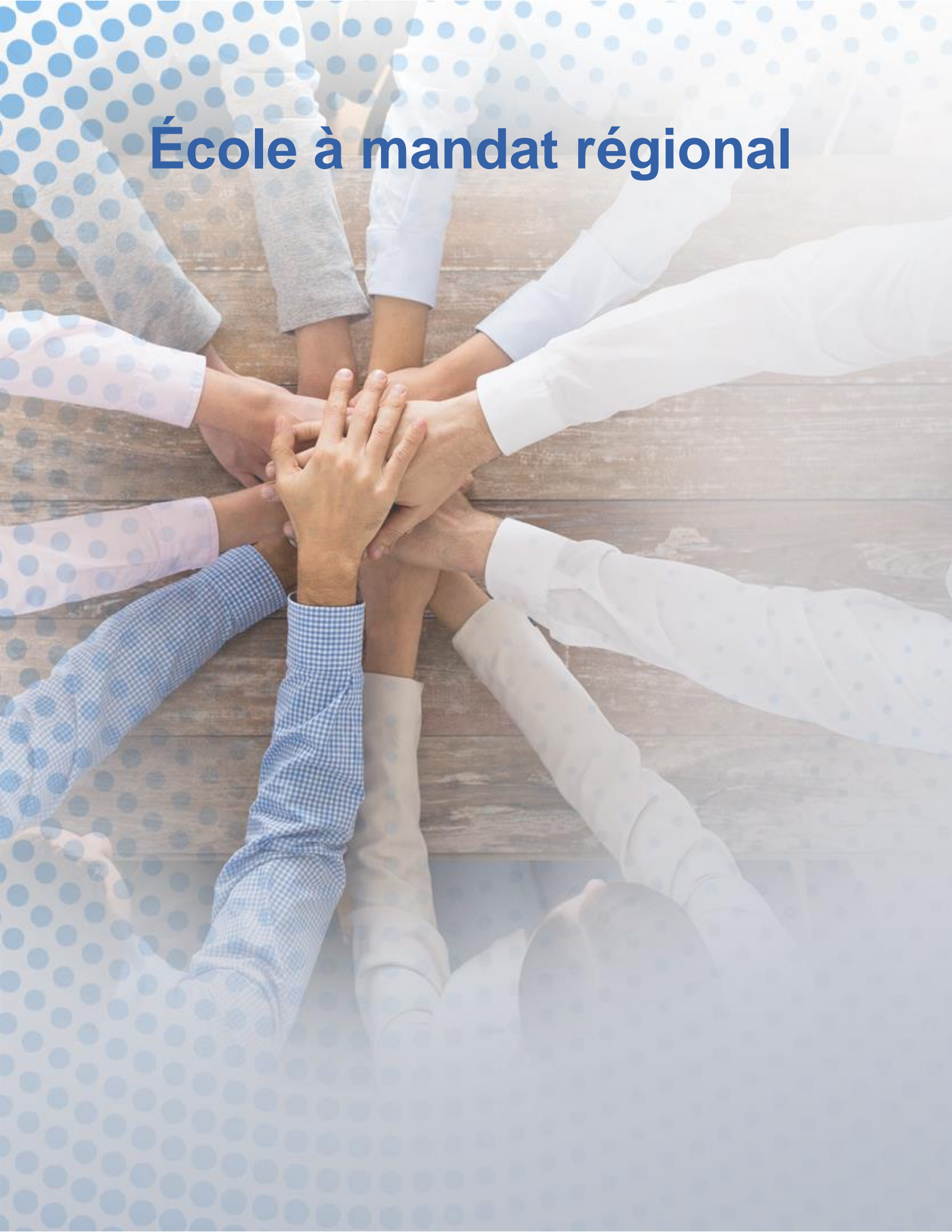
Au total, les cinq (5) écoles dédiées à un projet pédagogique particulier représentent 88 locaux en capacité d'accueil au niveau du CSSMI. En 2022-2023, selon les données du mois de septembre 2022, on dénombre 77 groupes pour ces écoles, dont 15 sont des groupes d'élèves en classe spécialisée.

<sup>2</sup> L'école des Ramilles offre aussi le programme alternatif pour une partie du secteur est (en plus de sa clientèle régulière).

<sup>3</sup> L'école Alpha offre aussi le programme musical pour une partie du secteur E (en plus de sa clientèle régulière).



# École à mandat régional



## École à mandat régional

Située dans la municipalité de Deux-Montagnes, l'école régionale des Érables est spécialisée pour des jeunes de 5 à 21 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou présentant une déficience intellectuelle profonde.

Des programmes d'étude adaptés, tels que le programme des compétences axé sur la participation sociale (CAPS), le programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (DIP) et le programme de démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DEFIS), y sont enseignés. L'école est reconnue pour son expertise à l'égard de la clientèle ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), notamment en offrant des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés à chacun de ses élèves. L'école des Érables s'inspire de différentes approches, telles que la méthode TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children), le système de communication par échanges d'images PECS (Picture Exchange Communication System) ainsi que l'approche développée par le centre d'expertise en autisme SACCADE. Une équipe d'enseignants, d'éducateurs spécialisés, de préposés aux élèves handicapés et de professionnels, psychologue, orthophoniste et ergothérapeute, chapeauté par la direction de l'établissement, met en place un plan d'intervention pour chaque élève, et ce, en collaboration avec les parents et les partenaires de la santé et des services sociaux afin que chacun puisse développer son plein potentiel.

### École à mandat régional - Bilan des tendances de clientèle CSSMI

École à mandat régional	Capacité d'accueil MEQ (en nb. de groupes)	Nombre d'élèves dans l'école en 2021-2022	Nombre de groupes dans l'école en 2021-2022	Prévision 2022-2023 Nombre de groupes
<b>des Érables</b>				
Primaire	16	31	4	4
Secondaire		64	10	10
<b>Total</b>		<b>95</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Tendance du nombre de groupes		
2023-2024	2024-2025	2025-2026
4	4	4
10	10	10
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2022

# Secondaire





## Secondaire

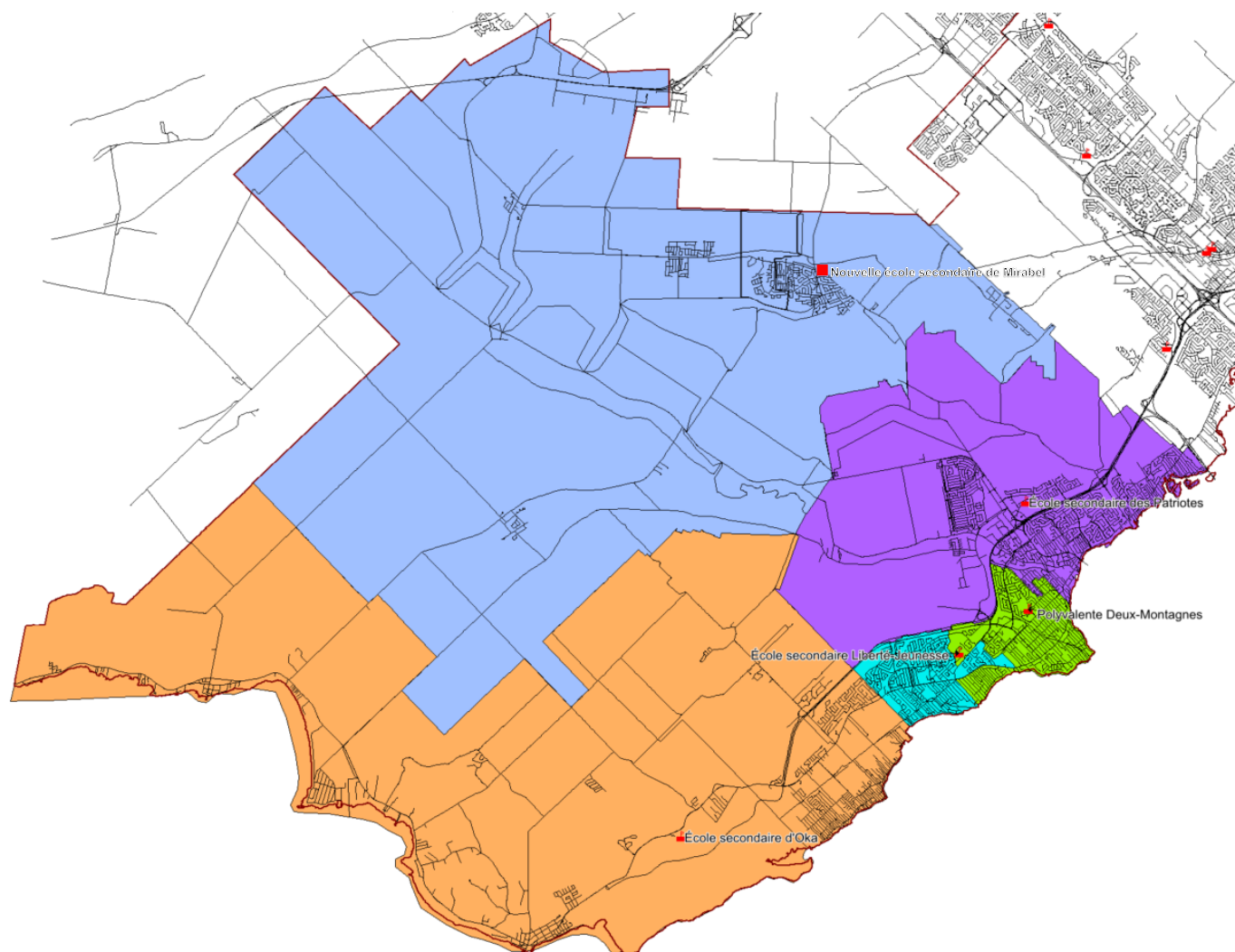
Le CSSMI regroupe douze (12) écoles secondaires couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

- l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;
- l'école secondaire d'Oka située à Oka;
- l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;
- l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;
- l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;
- l'école secondaire Hubert-Maisonneuve située à Rosemère;
- l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;
- l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;
- l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;
- la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;
- la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse.

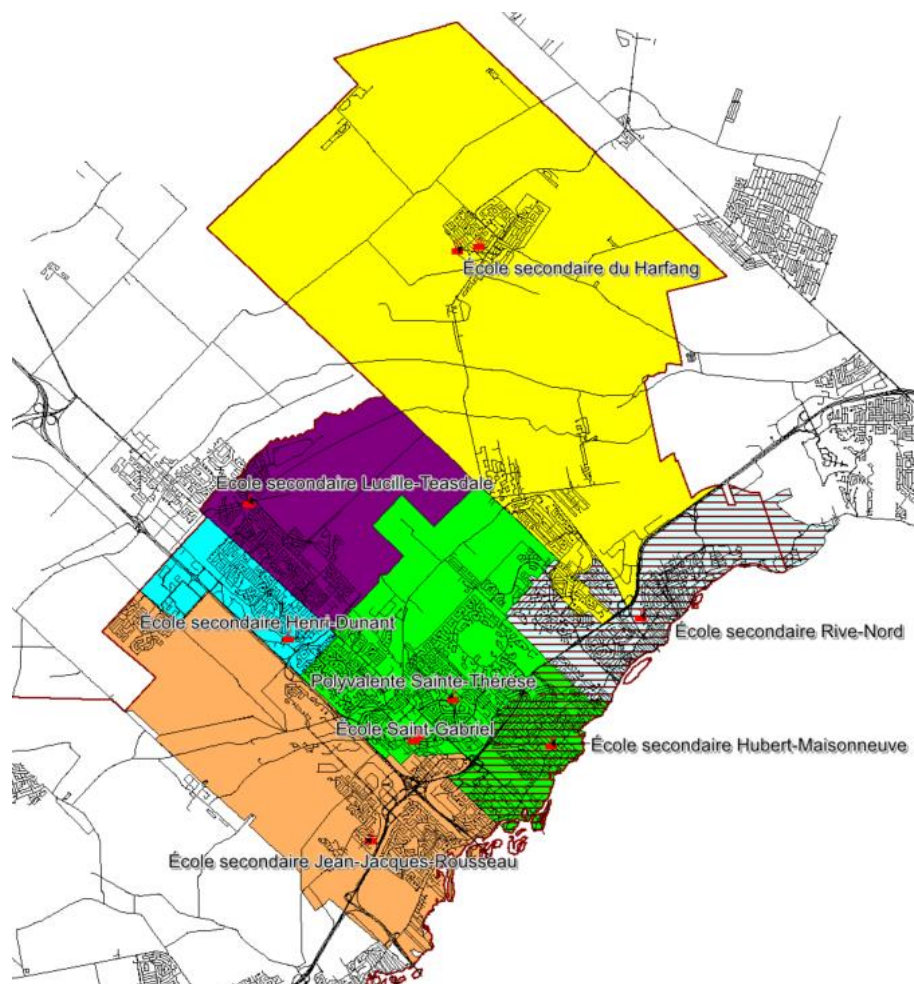
Deux nouvelles écoles secondaires sont également prévues :

- La Nouvelle école secondaire de Mirabel, ouverture anticipée 2023-2024;
- La Nouvelle école secondaire de Blainville/Terrebonne, ouverture anticipée 2027-2028.

## Secteur Ouest



## Secteur Est



## Secondaire – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles secondaires	Capacité d'accueil MEQ		Nombre d'élèves dans l'école en 2021-2022	Prévisions 2022-2023
	Total groupes MEQ	Total effectif à 90% MEQ		
<b>Secteur Ouest</b>				
École secondaire d'Oka	52	1 357	1 469	1 569
École secondaire des Patriotes	66	1 723	1 808	1 970
École secondaire Liberté-Jeunesse	27	680	760	841
Polyvalente Deux-Montagnes	76	1 984	1 914	2 034
<i>Nouvelle école secondaire de Mirabel</i>	48	1 280	0	0
<b>Sous-total Ouest</b>	<b>269</b>	<b>7 024</b>	<b>5 951</b>	<b>6 415</b>
<b>Secteur Est</b>				
École Saint-Gabriel	28	731	1 029	1 044
École secondaire Lucille-Teasdale	35	914	1 093	1 129
École secondaire Henri-Dunant	27	705	847	903
Polyvalente Ste-Thérèse	83	2 166	1 963	2 038
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau	43	1 122	1 046	1 149
École secondaire Hubert-Maisonnette	25	608	749	769
École secondaire Rive-Nord	32	835	1 164	1 215
École secondaire du Harfang	35	896	1 055	1 116
<i>Nouvelle école secondaire de Blainville/Terrebonne</i>	40	1 024	0	0
<b>Sous-total Est</b>	<b>348</b>	<b>9 001</b>	<b>8 946</b>	<b>9 363</b>
<b>Grand total</b>	<b>617</b>	<b>16 025</b>	<b>14 897</b>	<b>15 778</b>

Ouverture prévue de la NÉ sec. de Mirabel

*Nouvelle école secondaire de Blainville/Terrebonne, Ouverture prévue 2027-2028*

L'École secondaire Hubert-Maisonnette comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Rive-Nord comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Lucille-Teasdale comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire d'Oka comprend 10 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Liberté-Jeunesse comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire du Harfang comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Henri-Dunant comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

La Polyvalente Deux-Montagnes comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire des Patriotes comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Jean-Jacques Rousseau comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

### Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mai 2022

Tendances du nombre d'élèves		
2023-2024	2024-2025	2025-2026
<i>Selon scénario choisi*</i>		
1 670	1 667	1 643
<i>Selon scénario choisi*</i>		
849		
<i>Selon scénario choisi*</i>		
2 330		
<i>Selon scénario choisi*</i>		
1 093		
<b>6 585</b>	<b>6 984</b>	<b>7 378</b>
<b>1 047</b>	<b>1 031</b>	<b>1 032</b>
<b>1 132</b>	<b>1 143</b>	<b>1 155</b>
<b>901</b>	<b>891</b>	<b>886</b>
<b>2 064</b>	<b>2 128</b>	<b>2 185</b>
<b>1 119</b>	<b>1 129</b>	<b>1 144</b>
<b>761</b>	<b>795</b>	<b>865</b>
<b>1 299</b>	<b>1 333</b>	<b>1 397</b>
<b>1 197</b>	<b>1 220</b>	<b>1 226</b>
0	0	0
<b>9 520</b>	<b>9 670</b>	<b>9 891</b>
<b>16 105</b>	<b>16 654</b>	<b>17 269</b>

En dépassement de la capacité MEQ

Harfang : Agrand. 200 places-élèves 2027-28

## Faits saillants

Les plus récentes données démographiques confirment la forte croissance de la clientèle entamée au secondaire qui s'accroîtra au cours des prochaines années. Déjà, au cours des trois dernières années, plus de 1900 élèves se sont ajoutés au secondaire. Pour la période du présent cadre d'organisation scolaire, on estime que la hausse de l'effectif pourrait atteindre 10,5 %, avec une prévision ministérielle de 16 500 individus au secondaire en 2025-2026. Historiquement, cette prévision est sous-estimée. Notre prévision révisée est à environ 17 500 individus pour cette même période. Il est à noter que la capacité d'accueil totale au secondaire établie par le MEQ se situera à 16 025 places-élève, incluant l'ajout de 2304 places-élèves au sein de nouvelles écoles en projet. Ainsi, la croissance prévue, qui devrait continuer après 2025-2026, entraînera un important déficit en espace, pour lequel les locaux modulaires présents et les nouvelles écoles ne présenteront pas une solution suffisante.

Comme la problématique de manque de locaux s'est accentuée avec les dernières prévisions démographiques, le CSSMI a déposé dans la cadre du PQI 2021-2031 plusieurs demandes d'ajout d'espaces au secondaire, soit : une école secondaire dans l'est du territoire, une école secondaire dans l'ouest du territoire et l'agrandissement de l'école secondaire Saint-Gabriel. Ces demandes seront répétées et, à moyen terme, nous espérons pouvoir bénéficier de ces ajouts d'espaces supplémentaires afin de desservir la clientèle secondaire du CSSMI.

### SECTEUR OUEST

D'ici 2025-2026, la clientèle du secteur ouest devrait croître de plus de 1000 élèves pour dépasser le plateau des 7000 en matière d'effectif scolaire. Cette augmentation comprend un transfert d'un peu plus de 200 élèves, suivant les modifications des bassins d'alimentation effectuées l'an dernier, qui se voit déplacé du secteur est vers la Nouvelle école secondaire de Mirabel. La capacité d'accueil du secteur se situe à 7 024 élèves, incluant cette nouvelle école dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2023-2024. La hausse de clientèle s'accroîtra au cours des prochaines années et, malgré l'ouverture de la Nouvelle école secondaire de Mirabel et des changements de bassin d'alimentation réalisés l'an dernier, la pression se fera sentir sur la majorité des établissements. C'est un facteur que nous avons dû prendre en compte dans la réalisation de modalités transitoires qui sont présentées dans les scénarios suivants. Ainsi, nous nous sommes déjà prêtés à l'analyse de la maximisation des locaux afin de retenir des solutions à moyen terme. Ces portraits dressent des places-groupes restantes, mais dans des capacités qui excèdent celles du ministère. Des locaux modulaires ont été installés sur l'ensemble des écoles secondaires du secteur ouest, soit l'école secondaire d'Oka et l'école secondaire Liberté-Jeunesse, l'école secondaire des Patriotes et la Polyvalente Deux-Montagnes.

### SECTEUR EST

La clientèle du secteur est devrait augmenter d'environ 650 élèves et atteindre la marque des 10 000 élèves d'ici 2025-2026. Considérant la capacité d'accueil actuel de 7 977 élèves et l'arrivée de la Nouvelle école secondaire de Blainville/Terrebonne seulement à la rentrée 2027-2028, le secteur est connaît un important manque de places-élèves. Actuellement, 6 établissements secondaires sur 8 excèdent leurs capacités d'accueil. Puis, en 2025-2026, ce sera au tour de la Polyvalente Sainte-Thérèse d'être en dépassement. Compte tenu de la pression grandissante sur la capacité d'accueil des établissements du secteur est, le CSSMI espère une réponse positive de la part du MEQ pour la construction d'une seconde école secondaire, ainsi que l'agrandissement de l'école Saint-Gabriel. En attendant les ajouts d'espaces, des locaux modulaires sont installés dans six (6) des huit (8) écoles du secteur Est, soit les écoles Lucille-Teasdale, Hubert-Maisonnette, Rive-Nord, Henri-Dunant, Jean-Jacques Rousseau et au pavillon Saint-François de l'école secondaire du Harfang.

## Rappel des balises encadrant la réflexion dans la gestion de la clientèle au secondaire

- ✓ Favoriser la fréquentation des élèves à leur école de quartier;
- ✓ Favoriser la continuité de l'ensemble des élèves (régulier, projets régionaux, adaptation scolaire);
- ✓ Favoriser l'intégration et la localisation des élèves HDAA dans l'ensemble des écoles secondaires;
- ✓ Maintenir l'offre de services actuelle dans les projets régionaux;
- ✓ Maintenir un haut taux d'efficacité dans les différentes modalités d'organisation scolaire;
- ✓ Favoriser le respect de la capacité d'accueil des écoles secondaires.

## Rappel des changements sur les bassins d'alimentation des écoles secondaires adoptés au *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*.

La Nouvelle école secondaire de Mirabel accueillera :

- ✓ Les élèves en provenance des aires de desserte des écoles Sainte-Scholastique, des Blés-Dorés, de la Clé-des-Champs, Prés fleuris, Girouard et du Domaine-Vert-Nord;
- ❖ Choix d'école pour l'école du Domaine-Vert-Nord:
  1. École secondaire Jean-Jacques-Rousseau;
  2. Nouvelle école secondaire de Mirabel.

Les modifications suivantes s'appliqueront aux bassins d'alimentation des écoles secondaires d'Oka et Liberté-Jeunesse et de la Polyvalente Deux-Montagnes:

- ✓ des Perséides : de la Polyvalente Deux-Montagnes vers l'école secondaire d'Oka;
- ✓ des Lucioles, Horizon-du-Lac et des Grands-Vents : École secondaire Liberté-Jeunesse sec. 1 à 5.
- ❖ Choix d'école pour les élèves résidant à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (écoles des Lucioles, Horizon-du-Lac, des Grands-Vents, Emmanuel-Chénard et des Mésanges) :
  1. École secondaire Liberté-Jeunesse sec. 1 à 5;
  2. Polyvalente Deux-Montagnes sec. 1 à 5.

L'emplacement des projets régionaux du secteur ouest deviendra :

- ✓ Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International (PEI) : Polyvalente Deux-Montagnes;
- ✓ Programme alternatif : École secondaire d'Oka.

En rappel, plusieurs rencontres de travail ont eu lieu concernant modalités transitoires de la clientèle à la suite de l'adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* du CSSMI. Ces rencontres ont été précédées de rencontres avec les directions d'écoles secondaire concernées et de sondages d'intention au sein de ces mêmes écoles. C'est à travers ces rencontres que nous sommes arrivés aux scénarios proposés :

- **25 avril 2022** : Rencontre de travail avec les représentants de l'école secondaire Liberté-Jeunesse.
- **26 avril 2022** : Rencontre de travail avec les représentants de l'école secondaire d'Oka.
- **3 mai 2022** : Rencontre de travail avec les représentants de la Polyvalente Deux-Montagnes.
- **9 mai 2022** : Rencontre de travail avec les écoles secondaires du secteur ouest. Les écoles secondaires Liberté-Jeunesse, d'Oka, des Patriotes et la Polyvalente Deux-Montagnes y étaient représentées. Onze (11) participants ont échangé sur les différents scénarios possibles et les préférences nommées lors des rencontres de travail par école.

## Scénarios – Modalités transitoires de la clientèle secondaire du secteur ouest en vue de l'ouverture de la Nouvelle école secondaire de Mirabel

Voici les scénarios à soumettre en consultation relativement aux modalités transitoires des clientèles en lien avec l'ouverture de la Nouvelle école secondaire de Mirabel à la suite de l'adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*.



## Scénario MTSO1

À partir de la date d'ouverture de la Nouvelle école secondaire de Mirabel (Saint-Augustin) prévue pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Transfert complet du programme alternatif de l'École secondaire Liberté-Jeunesse à l'École secondaire d'Oka;
- Choix de l'école de fréquentation pour l'ensemble des élèves du régulier de la Polyvalente Deux-Montagnes et de l'École secondaire Liberté-Jeunesse qui résident à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Un nombre minimal de trois groupes de secondaire 4 et de secondaire 5 sera requis pour l'école Liberté-Jeunesse);
- Choix de l'école de fréquentation pour les élèves du secondaire 1 du régulier de l'École secondaire Jean-Jacques-Rousseau qui résident dans l'aire de desserte de l'école primaire du Domaine-Vert-Nord;
- Continuité offerte aux élèves du régulier qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 à l'École secondaire d'Oka en provenance des aires de desserte des écoles suivantes : Sainte-Scholastique, de la Clé-des-Champs, Girouard et des Blés-Dorés;
- Continuité offerte aux élèves du régulier qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 à l'École secondaire des Patriotes en provenance de l'aire de desserte de l'école Prés fleuris;
- **Transfert complet du programme intermédiaire du baccalauréat international de l'École secondaire d'Oka à la Polyvalente Deux-Montagnes.**

## Résultat sur les espaces disponibles – Scénario MTSO1

Écoles secondaires	Capacité d'accueil MEQ		Capacité fonctionnelle en groupes	Nombre d'élèves dans l'école en 2021-2022	Prévisions 2022-2023
	Total groupes MEQ	Total effectif à 90% MEQ			
<b>Secteur Ouest</b>					
École secondaire d'Oka	52	1 357	70	1 469	1 569
École secondaire Liberté-Jeunesse	27	680	36	760	841
Polyvalente Deux-Montagnes	76	1 984	92	1 914	2 034
<b>Nouvelle école secondaire de Mirabel</b>	48	1 280	48	0	0
<b>Sous-total Ouest</b>	<b>269</b>	<b>7 024</b>	<b>246</b>	<b>5 951</b>	<b>6 415</b>
<b>Nouvelle école secondaire de Blainville/Terrebonne, Ouverture prévue 2027-2028</b>					
L'École secondaire d'Oka comprend 10 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.					
L'École secondaire Liberté-Jeunesse comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.					
La Polyvalente Deux-Montagnes comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.					

Prévision du nombre d'élèves					
2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Élèves	Groupes	Élèves	Groupes	Élèves	Groupes
1 436	58	1 449	57	1 463	59
640	28	745	32	849	34
2 082	84	2 209	88	2 330	92
757	27	914	32	1 093	36
4 915	197	5 317	209	5 735	221

En dépassement de la capacité MEQ

En dépassement de la capacité fonctionnelle

Écoles secondaires	Espace disponible sous la capacité d'accueil maximisée		
	2023-2024	2024-2025	2025-2026
École entière	Groupes	Groupes	Groupes
École secondaire d'Oka	+12	+13	+11
École secondaire Liberté-Jeunesse	+8	+4	+2
Polyvalente Deux-Montagnes	+8	+4	+0
Nouvelle école secondaire de Mirabel	+21	+16	+12
<b>Grand total</b>	<b>+49</b>	<b>+37</b>	<b>+25</b>

\*Ne comptabilise aucun transfert de classes spécialisées vers la Nouvelle école secondaire de Mirabel



## Scénario MTSO2

À partir de la date d'ouverture de la Nouvelle école secondaire de Mirabel (Saint-Augustin) prévue pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Transfert complet du programme alternatif de l'École secondaire Liberté-Jeunesse à l'École secondaire d'Oka;
- Choix de l'école de fréquentation pour l'ensemble des élèves du régulier de la Polyvalente Deux-Montagnes et de l'École secondaire Liberté-Jeunesse qui résident à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Un nombre minimal de trois groupes de secondaire 4 et de secondaire 5 sera requis pour l'école Liberté-Jeunesse);
- Choix de l'école de fréquentation pour les élèves du secondaire 1 du régulier de l'École secondaire Jean-Jacques-Rousseau qui résident dans l'aire de desserte de l'école primaire du Domaine-Vert-Nord;
- Continuité offerte aux élèves du régulier qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 à l'École secondaire d'Oka en provenance des aires de desserte des écoles suivantes : Sainte-Scholastique, de la Clé-des-Champs, Girouard et des Blés-Dorés;
- Continuité offerte aux élèves du régulier qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 à l'École secondaire des Patriotes en provenance de l'aire de desserte de l'école Prés fleuris;
- **Continuité obligatoire aux élèves qui sont au deuxième cycle en 2022-2023 et qui fréquentent le programme intermédiaire du baccalauréat international de l'École secondaire Oka.**

## Résultat sur les espaces disponibles – Scénario MTSO2

Écoles secondaires	Capacité d'accueil MEQ		Capacité fonctionnelle en groupes	Nombre d'élèves dans l'école en 2021-2022	Prévisions 2022-2023
	Total groupes MEQ	Total effectif à 90% MEQ			
<b>Secteur Ouest</b>					
École secondaire d'Oka	52	1 357	70	1 469	1 569
École secondaire Liberté-Jeunesse	27	680	36	760	841
Polyvalente Deux-Montagnes	76	1 984	92	1 914	2 034
<b>Nouvelle école secondaire de Mirabel</b>	48	1 280	48	0	0
<b>Sous-total Ouest</b>	<b>269</b>	<b>7 024</b>	<b>246</b>	<b>5 951</b>	<b>6 415</b>
<b>Nouvelle école secondaire de Blainville/Terrebonne, Ouverture prévue 2027-2028</b>					
L'École secondaire d'Oka comprend 10 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.					
L'École secondaire Liberté-Jeunesse comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.					
La Polyvalente Deux-Montagnes comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.					

Prévision du nombre d'élèves					
2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Élèves	Groupes	Élèves	Groupes	Élèves	Groupes
1 607	64	1 535	60	1 463	59
640	28	745	32	849	34
1 911	80	2 123	85	2 330	92
757	27	914	32	1 093	36
4 915	199	5 317	209	5 735	221

En dépassement de la capacité MEQ

En dépassement de la capacité fonctionnelle

Écoles secondaires	Espace disponible sous la capacité d'accueil maximisée		
	2023-2024	2024-2025	2025-2026
École entière	Groupes	Groupes	Groupes
École secondaire d'Oka	+6	+10	+11
École secondaire Liberté-Jeunesse	+8	+4	+2
Polyvalente Deux-Montagnes	+12	+7	+0
Nouvelle école secondaire de Mirabel	+21	+16	+12
<b>Grand total</b>	<b>+47</b>	<b>+37</b>	<b>+25</b>

\*Ne comptabilise aucun déplacement de classes spécialisées vers la Nouvelle école secondaire de Mirabel

**Formation  
générale adulte et  
professionnelle**



## Formation générale adulte et professionnelle

Le CSSMI regroupe deux (2) centres de formation générale adulte et cinq (5) centres de formation professionnelle couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

- le centre de formation continue des Patriotes situé à Saint-Eustache;
- le centre multiservice situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation agricole situé à Mirabel;
- le centre professionnelle, l'Émergence située à Deux-Montagnes;
- le centre de formation des Nouvelles-Technologies situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation professionnelle de l'automobile situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation Construc-Plus situé à Saint-Eustache.

### Formation générale adulte et professionnelle - Bilan des tendances CSSMI

Centres	Capacité d'accueil (en élèves)	Nombre ETP dans le centre en 2021-2022	Prévisions	Tendances du nombre d'ETP		
			2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>Centres de formation générale adultes</b>						
Centre de formation continue des Patriotes	558	524	524	505	505	505
Centre multiservice de Sainte-Thérèse	655	422	422	515	515	515
<b>Centres de formation professionnelle</b>						
Centre de formation agricole de Mirabel	282	113	115	140	145	145
Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1 000	445	516	620	640	660
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	625	416	406	435	425	425
Centre de formation professionnelle de l'automobile	200	140	140	150	150	150
Centre de formation Construc-Plus	380	330	418	341	341	341
<b>Total</b>	<b>3 700</b>	<b>2 390</b>	<b>2 541</b>	<b>2 706</b>	<b>2 721</b>	<b>2 741</b>

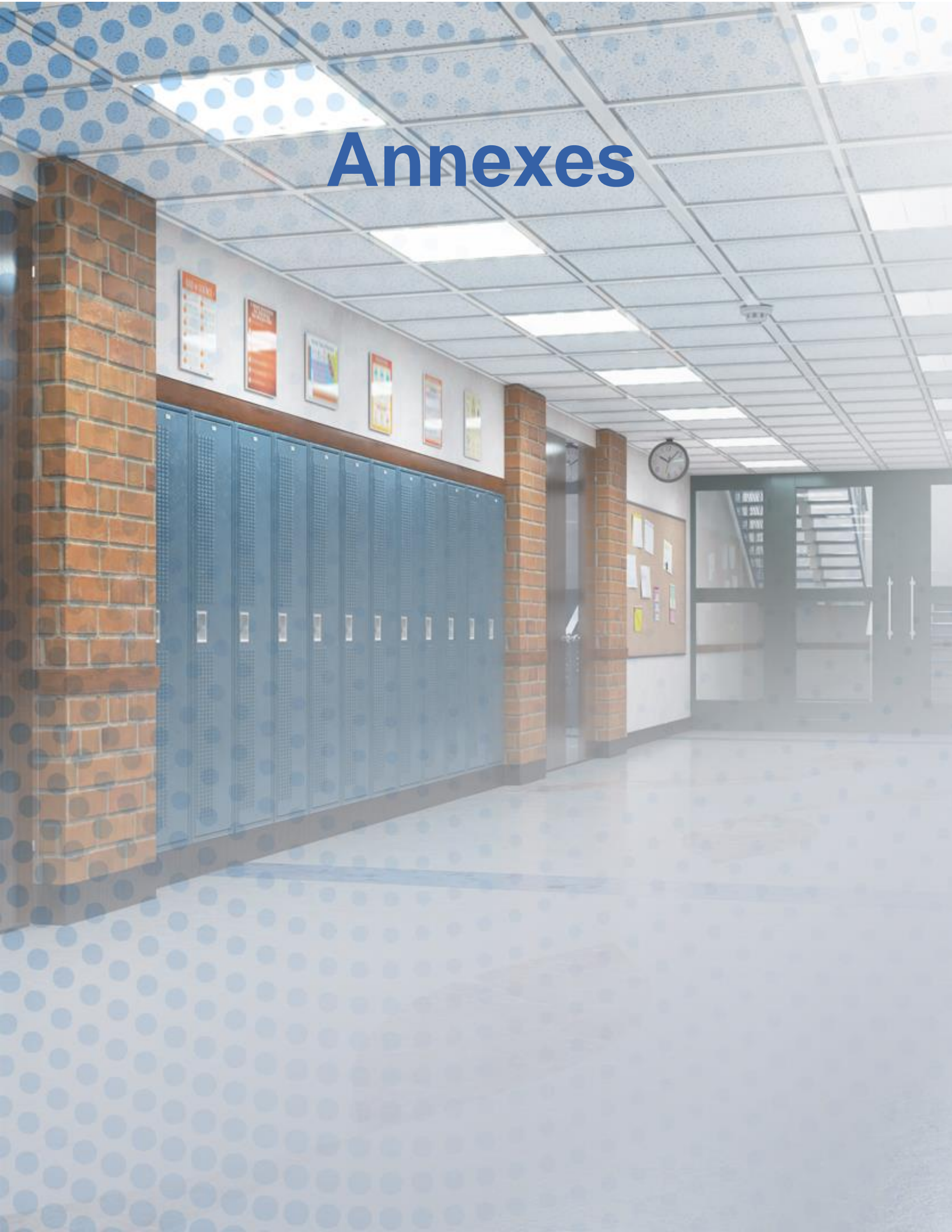
Sources des données:

CSSMI, Services éducatifs aux adultes

Bilan 4, DGFE, Août 2022



# Annexes



# Loi sur l'instruction publique

L.R.Q., c. I-13.3

## SECTION I

### DROITS DE L'ÉLÈVE

#### Article 1

##### **Droit à l'éducation scolaire**

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle a atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ([chapitre E-20.1](#)).

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

##### **Âge d'admissibilité**

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique; l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

#### Article 4

##### **Choix de l'école**

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

##### **Critères d'inscription**

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

##### **Transport**

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le centre de services scolaire.

On entend notamment par « capacité d'accueil », le nombre d'élèves qu'une école peut accueillir en fonction des locaux disponibles, des ressources du centre de services scolaire et des règles applicables en matière de formation de groupes.

#### Article 39

##### **Acte d'établissement**

L'école est établie par le centre de services scolaire. L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense.

Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

#### Article 40

Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

## SECTION II

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

#### Article 79

Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :

1. la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école; ...

#### Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement du centre de services scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

## SECTION I

### CONSTITUTION

#### Article 101

Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier l'acte d'établissement d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

## SECTION IV COMITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

### Article 193

#### **Consultation**

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;

1.1° le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

2° le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;

4° (paragraphe abrogé);

5° la répartition des services éducatifs entre les écoles;

5.1° le règlement du centre de services scolaire sur la procédure d'examen des plaintes établi en application de l'article 220.2;

6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;

6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

7° le calendrier scolaire;

7.1° les services de garde en milieu scolaire;

Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés au premier alinéa. Il peut également renoncer à être consulté sur un sujet visé au paragraphe 1°, 2°, 3°, 5°, 5.1°, 6° ou 6.1° du premier alinéa. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le centre de services scolaire. Il procède de la même façon lorsqu'il souhaite mettre fin à cette renonciation.

## SECTION VI FONCTIONS ET POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

### Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1 ainsi que pour l'application de la section II du chapitre I, relèvent de la compétence d'un centre de services scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en application de la Loi sur la protection de la jeunesse ([chapitre P-34.1](#)), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ([chapitre S-4.2](#)), à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur les jeunes contrevenants (L.R.C. 1985, c. Y-1).

À cette fin, malgré le premier alinéa, relève de la compétence du centre de services scolaire toute personne résidant sur le territoire d'un autre centre de services scolaire à qui le centre de services dispense des services.

Pour l'application des dispositions de la présente section relativement à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, relève de la compétence d'un centre de services scolaire toute personne admissible à ces services, résidant ou non sur son territoire, et qui est désireuse de s'y inscrire.

### Article 211

#### **Immeubles**

Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles



d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

#### Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, le centre de services scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président du conseil d'administration du centre de services scolaire et d'un parent d'un élève siégeant à ce conseil.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

#### Article 217

Le centre de services scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités du centre de services scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

#### Article 222

Le centre de services scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, le centre de services scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, le centre de services scolaire doit en faire la demande au ministre.

Il peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Toutefois, une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du ministre pris en application de l'article 457.2 ou que sur autorisation de ce dernier donnée en vertu de l'article 459.

#### Article 222.1

Le centre de services scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, un centre de services scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appui dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un programme d'études local est soumis par le centre de services scolaire à l'approbation du ministre.

#### Article 236

### Services éducatifs

Le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

#### Article 239

Le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de

services scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence du centre de services scolaire en vertu du premier alinéa de l'article 204 et, parmi ceux-ci, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école, à ceux dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école et aux autres élèves qui fréquentent déjà cette école.

Lorsque le nombre de demandes d'inscription des élèves visés au deuxième alinéa n'excède pas la capacité d'accueil de l'école, les critères d'inscription doivent ensuite donner la priorité aux élèves provenant d'un autre territoire qui fréquentent déjà cette école.

Les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement. Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

#### Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

#### Article 255

Le centre de services scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences;

4. collaborer, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales, notamment par l'adaptation de ses activités aux particularités régionales et par le versement d'une contribution financière.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

#### Article 255.1

Le centre de services scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

#### Article 272.

Le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles.

Toute vente, échange ou autre aliénation d'un immeuble doit être fait conformément au règlement du gouvernement.

#### Article 272.1

Le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, procéder à des travaux de construction, d'agrandissement, d'aménagement, de transformation, de démolition, de remplacement ou de rénovation majeure de ses immeubles lorsque le coût total estimé du projet est supérieur aux montants déterminés par règlement pris en vertu de l'article 457.7.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de maintien d'actifs, et ce, peu importe le montant estimé de ces travaux.

Aux fins du présent article, on entend par «travaux de maintien d'actifs» l'ensemble des travaux requis aux fins d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de contrer la vétusté des immeubles et d'en assurer la conservation.

#### Article 272.2

Un centre de services scolaire peut, conformément aux dispositions des articles 272.3 à 272.13, requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre.

Il ne peut toutefois exiger qu'un bâtiment soit érigé sur l'immeuble cédé.

#### Article 272.10

Lorsque le secteur identifié à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire est compris dans le territoire d'une seule municipalité locale, celle-ci doit céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans ce secteur conforme aux caractéristiques énoncées à la planification dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification.

Sous réserve du troisième alinéa, lorsque le secteur délimité à la planification des besoins d'espace est compris dans le territoire de plus d'une municipalité locale, ces municipalités doivent déterminer ensemble laquelle doit céder un immeuble et le choix doit être approuvé par le conseil de chacune.

Dans le cas où l'ensemble des municipalités visées au deuxième alinéa sont situées sur le territoire de la même municipalité régionale de comté, le conseil de celle-ci détermine quelle municipalité doit céder un immeuble.

Le centre de services scolaire et la municipalité à qui incombe l'obligation de cession peuvent, conformément au règlement pris en vertu de l'article 452.1, convenir d'un délai autre que celui prévu au premier alinéa de même que de la cession d'un immeuble qui n'est pas situé dans le secteur délimité à la planification.

Ils peuvent également, avec l'approbation du ministre, convenir de la cession d'un immeuble qui n'est pas conforme aux caractéristiques énoncées à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire. Le ministre approuve la cession après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné.

#### Article 272.12

Si la municipalité locale n'a pas cédé d'immeuble au centre de services scolaire à l'échéance du délai prévu au premier alinéa de l'article 272.10, le centre de services scolaire peut acquérir lui-même un immeuble situé sur le territoire de cette municipalité dans le secteur délimité à la planification des besoins d'espace du centre de services scolaire aux frais de cette dernière. Toutefois, lorsqu'aucune municipalité locale n'a été désignée conformément au deuxième ou troisième alinéa de l'article 272.10, l'immeuble peut être acquis sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités visées à ces alinéas.

La municipalité sur le territoire de laquelle est situé cet immeuble doit rembourser au centre de service scolaire le montant correspondant au coût d'acquisition du terrain.

Les autres conditions et modalités régissant l'acquisition d'un immeuble par un centre de services scolaire ou le remboursement du coût d'acquisition par une municipalité locale sont prévues par règlement du gouvernement pris en vertu de l'article 452.1.

Un immeuble acquis en vertu du présent article est réputé permettre l'usage auquel il est destiné.

# Plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2023-2026

- LÉGENDE :**
1. Administration
  2. Enseignement préscolaire
  3. Enseignement primaire
  4. Enseignement secondaire
  5. Enseignement FP.
  6. Enseignement FGA
  7. Entreposage
  8. Entretien et réparation
  9. Service à la communauté

## ÉCOLES PRIMAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>MIRABEL</b>					
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 102	261	École du Domaine-Vert-Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 107	262	Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) 13 919 rue des Saules Mirabel J7N 3G2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 114	263	Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord 2) xxx xxx xxx Mirabel xxx xxx			2,3,9
<b>SAINT-PLACIDE</b>					
B 087	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>OKA</b>					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>POINTE-CALUMET</b>					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides ▪ pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-JOSEPH-DU-LAC</b>					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC</b>					
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 103	209	École Horizon-du-Lac 3102, rue de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>DEUX-MONTAGNES</b>					
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 086	253	École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-EUSTACHE</b>					
B 020	242	École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 008	244	École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 018		École Village-des-Jeunes ▪ pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 106	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 101	254	École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>BOISBRIAND</b>					
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-THÉRÈSE</b>					
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 041	214	École du Trait-d'Union ▪ pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 043		École du Trait-d'Union ▪ pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7		2,3,9	2,3,9
B 051		École du Trait-d'Union ▪ Pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	2,3,9		
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 049	217	École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem ▪ pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 042		École Le Tandem ▪ pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9



Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>BLAINVILLE</b>					
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis ▪ pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, ▪ pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 115	227	Nouvelle école primaire de Chambéry xxx xxx xxx Mirabel xxx xxx			2,3,9
<b>SAINTE-ANNE-DES-PLAINES</b>					
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1B7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J5N 2V5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1E6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>ROSEMÈRE</b>					
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>LORRAINE</b>					
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BOIS-DES-FILION</b>					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher ▪ annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher ▪ pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>TERREBONNE</b>					
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

## ÉCOLES SECONDAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka ▪ pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 037	104	École Saint-Gabriel ▪ pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 039		École Saint-Gabriel ▪ pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	4,9	4,9	4,9
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9
B 108	109	Nouvelle école secondaire de Mirabel 15060 rang Petite Côte des Anges Mirabel J7N 2G5	4,9	4,9	4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	4,9	4,9	4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J5N 3X5	4,9	4,9	4,9
B 053		École secondaire du Harfang ▪ pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J5N 0E9	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonnette 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9

## CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	5,6	5,6	5,6
		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon Mirabel ( <b>location</b> ) 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5	5	5	5
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon des Promenades ( <b>location</b> ) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5,6	5,6	5,6
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault- Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre fédéral de formation-Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	5	5	5
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre fédéral de formation-Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	5	5	5
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault-Sécurité moyenne 242, Montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 056	403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5,6	5,6	5,6
B 060	404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	5,6	5,6	5,6
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 090		Centre de formation agricole de Mirabel ▪ Garage 9745, rue de Belle-Rivière, Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 100	460	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	5,6	5,6	5,6
B 833		Centre de formation Construc-Plus ▪ pavillon Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 218, rue Poirier, bureau 26 Saint-Eustache J7R 6N1	5	5	5

## CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Bâtisse	École	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
B 105	305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	6	6	6
B 834	306	Centre de formation continue des Patriotes ▪ Promenades Deux-Montagnes (location) 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	6	6	6
B 793		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 794		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	6	6	6
B 796		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 797		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	6	6	6
B 798		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Archambault -Sécurité moyenne Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6

## AUTRES IMMEUBLES

Bâtisse	Immeubles	2023-2024	2024-2025	2025-2026
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 6V6	1	1	1
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14 <sup>e</sup> Avenue ▪ Deux-Montagnes J7R 3W2	7	7	7
B 812	Salle Jacques-St-André ( <b>location</b> ) (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	1	1	1
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 823	Atelier ressources matérielles ( <b>location</b> ) 101, rue Blanchard Sainte-Thérèse J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8



## Liste des écoles et actes d'établissement 2023-2024

<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet régional	Résolution
<b>SECTEUR A</b>					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		6	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8		10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	22 + 16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-2438 CC-990310-240 CC-070626-2720 CC-121211-3820
École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200 CC-160126-4415
École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1		25	Préscolaire Primaire		CC-151208-4403 CC-170425-4618
École du Domaine-Vert-Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4		28	Préscolaire Primaire		CC-191210-5268 CA-210323-69
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		13	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
École Le Tandem 10, rue Béliste Sainte-Thérèse J7E 3P6	pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Béliste Sainte-Thérèse J7E 3P6  pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	10 + 10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
Nouvelle école primaire de Mirabel [Saint-Augustin] 13 919 rue des Saules Mirabel J7N 3G2		19	Préscolaire Primaire		CA-211214-165

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet régional	Résolution
<b>SECTEUR B</b>					
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		25	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3102, de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820 CC-161213-4576
École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720
École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6	11 + 9	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 DGCC-201001-68
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-161213-4576 CC-181211-5018
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3		21	Préscolaire Primaire		CC-161213-4576 CC-180227-4822 CC-180515-4883

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet régional	Résolution
<b>SECTEUR C</b>					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles <sup>4</sup> 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		20	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif :</b> Préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Plateau St-Louis, des Ramilles, Notre-Dame-de-l'Assomption, de la Seigneurie, Chante-Bois, de l'Envolé, de l'Aquarelle, des Semailles, des Moissons, Du Bois-Joli, de l'Harmonie-Jeunesse, du Domaine-Vert-Nord.	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720 CC-191210-5268
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	19 + 4	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		16	Préscolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		20	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7  pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7  pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	9 + 0 + 9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CA-211214-166
École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720

<sup>4</sup> Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet régional	Résolution
<b>SECTEUR D</b>					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		40	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (violon) :</b> 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas.	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Préscolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	annexe Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4  pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	21 + 11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		28	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1B7		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J5N 2V5		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1E6		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6		27	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720

**ÉCOLES À PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER**  
**(reconnues par le MEQ en vertu de l'article 240 de la LIP)**

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet régional	Résolution
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1		23	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif :</b> Préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes.	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2		19	Préscolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International :</b> Préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem (excluant les élèves résidant à Sainte-Thérèse), Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes.	CP-980514-237 CC-070626-2720
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		18	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif :</b> Préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, des Grands-Chemins, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Saint-Pierre et Terre-Soleil.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		11	Primaire	<b>Programme musical (piano et violon) :</b> 2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Grand-Pommier, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame, Notre-Dame-de-l'Assomption, des Blés-Dorés, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Saint-Pierre, Sauvé, Terre-Soleil et Village-des-Jeunes, du Domaine-Vert-Nord.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268

**ÉCOLES À PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER**  
**(reconnues par le MEQ en vertu de l'article 240 de la LIP)**

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet régional	Résolution
<p>École Val-des-Ormes  199, chemin de la Grande-Côte  Rosemère J7A 1H6</p>		17	Préscolaire Primaire	<p><b>Programme primaire du Baccalauréat International :</b>  Préscolaire à 6<sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem (élèves résidant à Sainte-Thérèse), Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord.</p>	<p>CP-980514-237  CC-070626-2720  CC-191210-5268</p>



## ÉCOLES SECONDAIRES

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet régional	Résolution
École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	1 357	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Girouard, Horizon-du-Lac, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents et Sainte-Scholastique.	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		680	Secondaire	<b>Programme alternatif :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Arc-enciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes.	CC-030122-1461 CC-040202-1761 CC-070626-2720
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1 984	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Arc-enciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Horizon-Soleil, Notre-Dame, Sauvé et Village-des-Jeunes)  <b>Football :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175 CC-180515-4883
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1 723	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1		1 122	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574 CC-180515-4884
Nouvelle école secondaire de Mirabel 15060 rang Petite Côte des Anges Mirabel J7N 2G5		1 280	Secondaire		CA-211214-167

## ÉCOLES SECONDAIRES

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet régional	Résolution
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3  pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	731	Secondaire	<p><b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1<sup>er</sup> cycle du secondaire pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Le Tandem, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord.</p> <p><b>Programme sports-études (baseball, basketball, golf, gymnastique, hockey féminin, hockey Bantam AA, hockey Bantam AAA, hockey Midget AAA, hockey Midget Espoir, hockey Pee wee AAA, nage synchronisée, natation, patinage artistique, plongeon, ringuette, ski acrobatique, ski alpin, soccer, softball, surf des neiges, tae kwondo et tennis) :</b> 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)</p>	<p>CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-191210-5268</p>
École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1		608	Secondaire	<p><b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international :</b> 1<sup>er</sup> cycle du secondaire pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons, Du Bois-Joli, du Ruisseau, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol et Marie-Soleil-Tougas.</p>	<p>CP-980514-237 CP-980622-298 CC-070626-2720</p>
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation professionnelle de l'automobile	2 166	Secondaire	<p><b>Programme alternatif :</b> 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord.</p> <p><b>Formation musicale intensive :</b> 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)</p> <p><b>Santé globale :</b> 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)</p> <p><b>Hockey féminin :</b> 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)</p>	<p>CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007 CC-191210-5268</p>
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8		705	Secondaire		<p>CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720</p>

## ÉCOLES SECONDAIRES

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet régional	Résolution
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		914	Secondaire		CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7		835	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J5N 3X5	pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J5N 0E9	896	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175 SOST-20-21-002

## CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre	Autre immeuble	Capacité d' accueil (places-élèves)	Enseignement	Résolution
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	Centre de formation agricole de Mirabel (Garage) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	282	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007 CC-181211-5018 CC- 191210-5272
Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	pavillon Mirabel 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5 selon le nombre de jours prévus au bail  pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0  Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0  Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6  Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0  Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1  Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0  <u>exclusion aux immeubles :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	1 000	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-151027-4385 CC-180515-4885 CC-180515-4886 CC-181211-5018
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	200	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-180515-4886 CC-181211-5018
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	625	Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412 CC-181211-5018
Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	pavillon Saint-Eustache 218, rue Poirier, bureau 26 Saint-Eustache J7R 6N1  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	380	Formation professionnelle	CC-161213-4576 CC-180515-4886 CC-181211-5018

## CENTRES DE FORMATION GÉNÉRAL ADULTE

Centre	Autre immeuble	Capacité d' accueil (places-élèves)	Enseignement	Résolution
<p>Centre de formation continue des Patriotes 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6</p>	<p>Établissement Archambault - Sécurité minimale) 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre fédéral de formation - Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6</p> <p>Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre fédéral de formation - Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1</p> <p>Établissement Archambault - Sécurité moyenne 242, montée-Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8</p> <p>Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4</p> <p>Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4</p> <p>Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8</p> <p>Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3</p> <p><u>exclusion aux immeubles :</u> les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus.</p>	558	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-160426-4455 CC-161213-4576 CC-180515-4883 CC-181211-5018</p>
<p>Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4</p>	<p>Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8</p> <p>Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4</p> <p>Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4</p> <p>Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8</p> <p>Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3</p> <p><u>Exclusion aux immeubles :</u> les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St-André et locaux adjacents), les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus.</p>	655	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-161213-4574 CC-180515-4884 CC-181211-5018</p>

## Démarche de consultation

### CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2026 ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION MENANT À L'ADOPTION

<b>PÉRIODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ANALYSE</b> (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)		
1.	Comité 360 (dépôt des enjeux)	8 mars 2022
2.	Conseil d'administration (dépôt des enjeux)	12 avril 2022
3.	Table du secondaire	23 mars 2022
4.	Tables sectorielles du primaire	31 mars 2022 1 avril 2022
<b>Rencontres de travail du 21 avril au 9 mai 2022</b> (Les directions d'école accompagnées de représentants de leur conseil d'établissement recevront une invitation à participer aux rencontres de travail dans les secteurs concernés)		
5.	Rencontre d'information générale – tous les secteurs	21 avril 2022
6.	Rencontre de travail pour modalités de transition au secondaire secteur ouest : Liberté-Jeunesse	25 avril 2022
7.	Rencontre de travail pour modalités de transition au secondaire secteur ouest : École secondaire d'Oka	26 avril 2022
8.	Rencontre de travail pour modalités de transition au secondaire secteur ouest : Polyvalente Deux-Montagnes	3 mai 2022
9.	Rencontre de travail pour modalités de transition au secondaire secteur ouest Compte-rendu de toutes les rencontres pour scénarios à proposer	9 mai 2022
<b>RAPPORT D'ÉTAPE</b> (publication officielle du calendrier de consultation et date de l'audience publique, publication des enjeux, tendances de clientèle, problématiques et pistes de solution identifiées)		
10.	Comité 360	7 juin 2022
11.	Conseil d'administration	21 juin 2022
<b>CONSULTATION OFFICIELLE</b>		
12.	Comité 360	20 septembre 2022
13.	Conseil d'administration (adoption du projet pour consultation)	4 octobre 2022
14.	Table du secondaire (enjeux de la consultation)	12 octobre 2022
15.	Table du primaire (enjeux de la consultation)	12 octobre 2022
16.	Comité de parents	27 octobre 2022
17.	Audience publique	8 novembre 2022
18.	Fin de la période de consultation et date limite pour le retour des avis	24 novembre 2022
<b>ADOPTION DU CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2023-2026</b>		
19.	Comité 360	29 novembre 2022
20.	Comité consultatif de gestion	6 décembre 2022
21.	Conseil d'administration	13 décembre 2022